

**Zeitschrift:** Berner Schulblatt  
**Herausgeber:** Bernischer Lehrerverein  
**Band:** 98 (1965)  
**Heft:** 18

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Berner Schulblatt L'Ecole Bernoise

18

Organ des Bernischen Lehrervereins  
98. Jahrgang, Bern, 21. August 1965

Organe de la Société des instituteurs bernois  
98<sup>e</sup> année, Berne, 21 août 1965

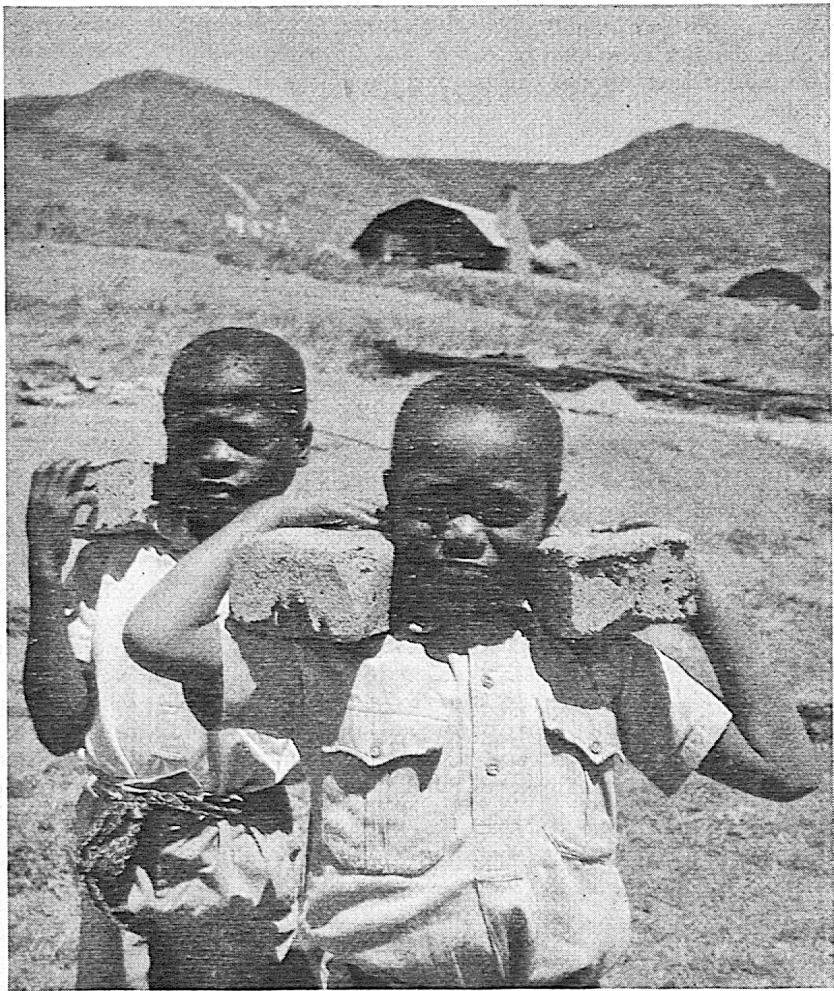
Redaktion: Hans Adam, Oberlehrer, Olivenweg 8,  
3018 Bern/Postfach, Telephon 031·660317  
Sekretariat des Bernischen Lehrervereins:  
3011 Bern, Brunngasse 16, Telephon 031·223416

Rédaction pour la partie française: Dr René Baumgartner,  
chemin des Adelles 22, 2800 Delémont, tél. 066.21785  
Secrétariat de la Société des instituteurs bernois:  
3011 Berne, Brunngasse 16, téléphone 031.223416

Schulbuben in Nyafaru bauen  
an ihrem Schulhaus

Schulbuben in Nyafaru bauen  
an ihrem Schulhaus.

Über die Nyafaru-Schulhilfe BLV  
orientiert der dieser Nummer  
beiliegende Sonderbericht.



# Berner Schulblatt – L’Ecole Bernoise

98. Jahrgang, Bern, 21. August 1965

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen und Bücher an die Redaktion. Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunnengasse 16, 3011 Bern, Telefon 031-22 34 16, Postcheck 107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, Lehrer, 3074 Muri bei Bern, Gartenstrasse 6, Telefon 031-52 16 14.

Abonnementspreis per Jahr: Für Nichtmitglieder Fr. 20.— (inkl. «Schulpraxis» Fr. 26.—), halbjährlich Fr. 10.— (13.—).

Insertionspreis: 28 Rp. die einspaltige Millimeterzeile.

Annoncenregie: Orell Füssli-Annoncen AG, 3001 Bern, Zeughausgasse 14, Telefon 031-22 21 91, und übrige Filialen · Druck: Eicher & Co., Bern

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur. Pour les changements d'adresses et les commandes écrire au Secrétariat de la SIB, Brunnengasse 16, 3011 Berne, téléphone 031-22 34 16. chèques postaux 107 Berne.

Prix de l'abonnement par an: pour les non-sociétaires 20 fr. («Schulpraxis» inclus 26 fr.) six mois 10 fr. (13 fr.)

annonces: prix des annonces pour la ligne d'un millimètre une colonne 28 ct.

Régie des annonces: Orell Füssli-Annonces SA, 3001 Berne, Zeughausgasse 14, téléphone 031-22 21 91, ainsi que les autres succursales.

## Vereinsanzeigen – Convocations

Einsendungen für die Vereinsanzeigen der nächsten Nummer müssen spätestens bis Dienstag, 24. August 1965, 12 Uhr (schriftlich) in der Buchdruckerei Eicher & Co., Speichergasse 33, Bern, sein. Dieselbe Veranstaltung darf nur einmal angezeigt werden.

## Offizieller Teil – Partie officielle

Sektion Aarwangen/Herzogenbuchsee-Seeberg. Freiwillige Weiterbildung: Freitag, 27. August, 20.00, Schulhaus Hard: *Gedichtbehandlung* (mit Dias): Dr. Steiner.

## Nichtoffizieller Teil – Partie non officielle

Berner Schulwarte – Ausstellung «Gewässerschutz im Kanton Bern». Dauer bis 15. September 1965 – Geöffnet Dienstag bis Sonntag 10.00–12.00 und 14.00–17.00 – Montags geschlossen. Eintritt frei.

89. Promotion. Höck im Restaurant Sternenberg, Bern, Samstag, 21. August ab 17.00. Tisch im 1. Stock reserviert.

85. Promotion Hofwil-Bern. Kameraden, reserviert das Wochenende vom 16./17. Oktober für unsere Jubiläumsromere. Besammlung ab 15.00 im «Bären» Münchenbuchsee. Näheres Programm wird folgen.

Kantonaler Verband bernischer Arbeitslehrerinnen. Vortragkurs, Samstag, 28. August. Kursort: Bern. Kurslokal: Palmenaal, Zeughausgasse 39 (1. Stock). Zeit: 9.30–12.00 und 14.00–16.00. Programm siehe Amtliches Schulblatt vom 31. Juli.

Lehrergesangverein Burgdorf. Hauptversammlung Donnerstag 26. August, 16.30, im Sommerhaus Burgdorf.

Lehrergesangverein Konolfingen. Probe Donnerstag, 26. August, 16.15, im Sekundarschulhaus Konolfingen.

Lehrergesangverein Oberaargau. Probe Dienstag, 24. August, punkt 17.30, im Theater Langenthal, Übungssaal.

Lehrergesangverein Thun. Probe jeweils Donnerstag, 16.45, im Seminar. Wir singen Bach-Kantaten. Neue Sänger sind willkommen!

Lehrturnverein Burgdorf. Schlossmatt-Turnhalle, Montag, 23. August, 17.00: Turnen im Gelände (Emme-Schachen). 18.00: Spiele.

Gymnastikwoche in Grindelwald. Vom 4.–9. Oktober 1965 findet in Grindelwald ein Kurs für moderne Gymnastik statt. Anmeldungen sind bis am 10. September 1965 zu richten an: Hedi Rohrbach, Holligenstr. 39, 3000 Bern. Den Angemeldeten wird alles Nähere mitgeteilt.

## Inhalt – Sommaire

Schulreise .....	331
Ein Schulreise-Projekt .....	331
Lesebuch .....	332
Mitteilung an die Lehrerschaft .....	333
Sprachecke .....	333
Verschiedenes .....	333
Fortbildungs- und Kurswesen .....	334
Aus Lehrer- und andern Organisationen .....	334
Umschau .....	334
Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois .....	334
Nyafaru Schulhilfe BLV .....	340
L'aide de la SIB pour Nyafaru .....	341
Communication au corps enseignant .....	345
Mitteilungen des Sekretariates .....	345
Communications du secrétariat .....	345

## Kunstmuseum Bern/Schweizer Malerei und Plastik des 16. bis 20. Jahrhunderts

Dauer: bis und mit 12. September 1965

Zum Abschluss seiner grossen Sommerausstellung zeigt das Berner Kunstmuseum die Werke schweizerischer Malerei und Plastik, die im Verlauf der letzten zwanzig Jahre in seine Sammlung aufgenommen werden konnten.

Einbezogen sind zwei frühe nordspanische Tafeln, die hl. Barbara und den Evangelisten Johannes darstellend, zwei Altarflügel eines süddeutschen Meisters von 1496 – «Auferweckung des Lazarus» und «Noli me tangere» – sowie eine «Rückweisung von Joachims Opfer» von einem unbekannten Deutschen oder Niederländer.

Das 17. und 18. Jahrhundert sind reich vertreten durch mehrere Früchte- und Tierstilleben von Joseph Plepp und Albrecht Kauw, durch eine kostbare Miniatur und ein bibliisches Motiv von Joseph Werner, einzelne Bildnisse von Sigmund Barth, Anton Graff und einem sonst nicht weiter bekannten Maler F. Frick; ferner erfreuen den Besucher die frühen Alpenlandschaften des Aargauer Malers Caspar Wolf, eines der schönsten Kinderbildnisse von Anker, ein kaum bekanntes Porträt eines amerikanischen Senators von Frank Buchser und von Hodler eine Stockhornkette im Sommer. Die Schenkung Scherz ergänzt in bester Weise die bereits vorhandene Sammlung schweizerischer Malerei des 19. Jahrhunderts: Töpffer, Menn, Böcklin, Stauffer. Schwerpunkte bilden die Werkgruppen von Hodler und Amiet; die beiden Vorhallen schmücken grossformatige Werke von Lauterburg und Surbek, Berger und Gubler, Morgenthaler und Albert Müller. Im Untergeschoss sind ausgesuchte Werke der mittleren und jüngeren Generation ausgestellt: Albert Schnyder und Adolphe Milich, eine Gruppe von Basler Malern u. a., sowie Vertreter der ungegenständlichen Malerei, jüngere Künstler vor allem, die neue Wege gehen und neue Lösungen suchen. Bei den plastischen Arbeiten stehen figürlichen Werken von Carl Burckhardt, Geiser und Aeschbacher und Bildnissen von Max Fueter abstrakte Skulpturen von Linck, Brignoni und Luginbühl gegenüber.

## Schulreise

Lange Bahnhaltung, Nastuchwinken,  
Lärm und lachendes Geschrei,  
bald schon Lust nach Brot mit Schinken,  
an Signalen, welche blinken  
oder klingeln – husch! – vorbei.

Prallgeföllte Rucksacktaschen,  
Dörrobst, Dauerwurst und Speck,  
Lindentee in Thermosflaschen,  
ständig im Coupé ein Naschen,  
Kauen, Schlürfen und Geschleck.

Zwischenhalt, dann Marschkolonne,  
bergwärts bis zum Gipfelziel,  
Rast und Imbiss an der Sonne,  
Kantus «Nie-ka-noh-ne Wonne . . .»,  
Aussicht oben nicht sehr viel.

Steiler Abstieg, Stöckeschwenken,  
unten grüßt die Station,  
Lehrer warnt vor Fussverrenken,  
müde Heimfahrt . . . Alle denken:  
«Hätt ich blass den Aufsatz schon – –!»

Fridolin Tschudi

## Ein Schulreise-Projekt

Im letzten Herbst wurde im Schulblatt gebeten, bewährte Schulreise-Projekte zur Verfügung zu stellen, in der Meinung, viele Kollegen könnten davon profitieren. Leider fanden wir aber sehr wenig Gehör. Vielleicht ziehen jetzt doch noch einige etwas aus der Schublade und schicken es an die Redaktion, nachdem nun der Anfang gemacht worden ist? Es wäre sehr erfreulich!

H. A.

### Grindelwald–First–Grosse Scheidegg–Meiringen

Diese Schulreise lässt sich trotz einer längeren Wanderrung z. B. von Bern aus noch bequem in einem Tag durchführen.

#### Fahrplan (Sommer 1962):

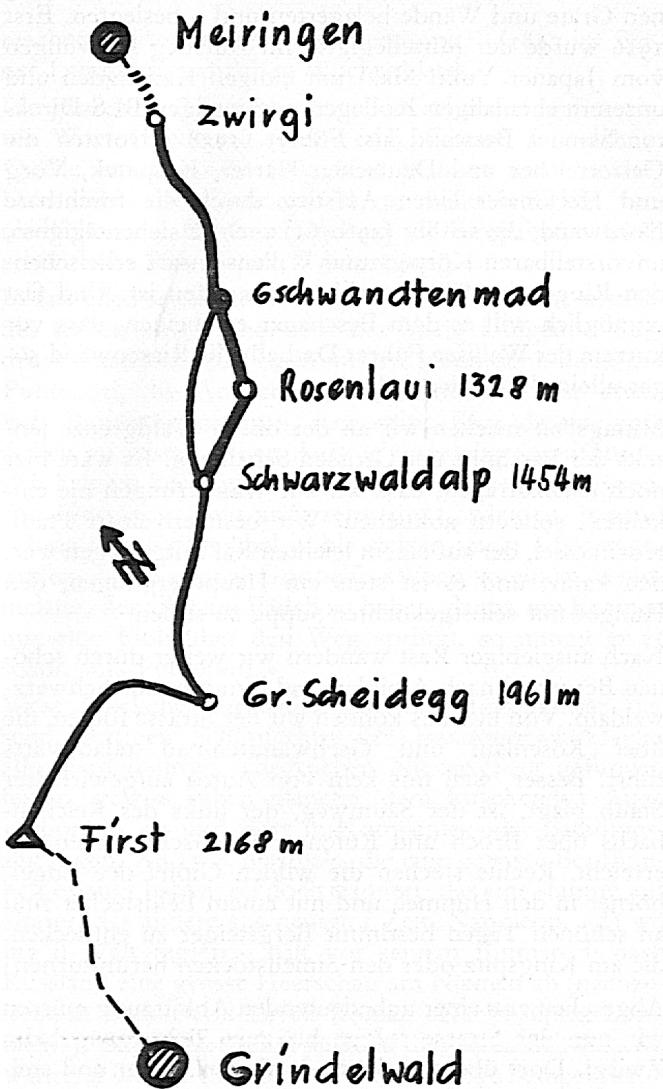
Bern ab	6.49
Grindelwald an	9.02
Grindelwald–Firstbahn ab	9.30
Reichenbach-Zwirgi ab	16.45 (Bergstation Drahtseilbahn)
Meiringen an	16.50
Meiringen ab	18.41 oder früher
Bern an	20.34

#### Marschzeiten:

First ab	10.00
Grosse Scheidegg an	11.30
Grosse Scheidegg ab	13.30
Reichenbach-Zwirgi an	16.30 (Bergstation Drahtseilbahn)

#### Kosten (1962):

Bahn (SBB, Sesselbahn First und Drahtseilbahn Reichenbach) und einfaches Zvieri in Konditorei Lüthi in Meiringen = Fr. 12.—. Zwischenverpflegung für Mittag wurde mitgenommen.



#### Route und Bemerkungen:

Dank dem hochgelegenen Ausgangspunkt First wandern wir mühelos über die ausgedehnten Weiden der Grindelalp hinüber zur Grossen Scheidegg. Der auch in soliden Halbschuhen gut begehbarer Weg bietet auf seiner ganzen Länge eine unvergleichliche Sicht in die grossartige Fels- und Gletscherwelt der bekanntesten Oberländer-Berge über dem Tal von Grindelwald und dem Rosenlau.

Anfangs Juni sind auf dem Weg gegen die Grossen Scheidegg gelegentlich noch ziemlich ausgedehnte Schneefelder zu überschreiten, was völlig ungefährlich ist, aber bei schlechtem Schuhwerk nasse Füsse nach sich zieht. Als günstigster Reisetermin ist deshalb die Zeit von Mitte Juni bis Ende September zu empfehlen.

Da erfahrungsgemäss die prachtvollste Aussicht – es sei denn die in den Rucksack – die Schüler nur wenig anspricht, wird der Lehrer mit Vorteil vielleicht etwas aus der Geschichte der Berge erzählen, die so prächtig vor uns stehen. Buben und Mädchen lauschen mit grosser Spannung, wenn man ihnen im Gelände die Wege zeigen kann, die zu den Gipfeln führen; und die kühnen Leistungen leidenschaftlicher Bergsteiger erwecken Staunen und Bewunderung.

So darf, um nur ein sich aufdrängendes Beispiel zu erwähnen, auf die Erschliessung des Eigers hingewiesen werden, wo seit hundert Jahren Alpinisten aller Natio-

nen Grate und Wände belagerten und – besiegten. Erst 1926 wurde der Mittellegigrat im Aufstieg bezwungen vom Japaner Yuko Maki mit einigen Kameraden und unserem ehemaligen Kollegen und jetzigen BLS-Direktor Samuel Brawand als Führer. 1938 ertrotzten die Oesterreicher und Deutschen Harrer, Kasperek, Vörg und Heckmaier einen Aufstieg durch die furchtbare Nordwand, die seither (1960/61) auch in siebentägigem, unvorstellbaren Körper- und Willenseinsatz erheischen den Ringen im Winter erklettert worden ist. Und fast unmöglich will es dem Beschauer erscheinen, dass vor kurzem der Walliser Führer Darbelly die Riesenwand sogar allein durchstiegen hat!

Mittagshalt machen wir an der oberen Waldgrenze jenseits der Passhöhe der Grossen Scheidegg. Es wäre hier noch nachzutragen, dass wir auf Wanderungen nie einkehren, sondern abkochen. Wir besitzen einen Pfadi-Kochkessel, der auf einem leichten Räf mitgetragen werden kann; und es ist stets ein Hauptvergnügen, den Hunger mit selbstgekochter Suppe zu stillen.

Nach ausgiebiger Rast wandern wir weiter durch schönen Bergwald nach Alpiglen und hinunter zur Schwarzwaldalp. Von hier aus können wir der Strasse folgen, die über Rosenlaui und Gschwandtenmad talauswärts führt. Besser, weil uns kein von Autos aufgewirbelter Staub plagt, ist der Saumweg, der links des Reichenbachs über Broch und Rufenen das Gschwandtenmad erreicht. Rechts stechen die wilden Gipfel der Engelhörner in den Himmel, und mit einem Feldstecher sind an schönen Tagen bestimmt Bergsteiger zu entdecken, die am Kingspitz oder den Simelistöcken herumturnen!

Abgesehen von einer unbedeutenden Abkürzung müssen wir nun der Strasse folgen bis zum Talausgang beim Zwiggi. Dort überschreiten wir ein Brücklein und steigen links des Baches ab zur Bergstation der Drahtseilbahn. Der gewaltige Wasserfall, der sich in einen weiten Felskessel ergiesst, wird unsren Schülern grossen Eindruck machen und sie nach der heissen Wanderung erst noch wohltätig abkühlen, ist doch die Luft weithin von feinem Wasserstaub erfüllt.

In fünf Minuten führt uns nun das Drahtseilbähnchen zu Tal, und nach einem viertelstündigen Marsch sind wir in Meiringen. Hier besuchen wir vielleicht noch das Museum der Landschaft Oberhasli, eine kleine Sammlung alter Möbel und landwirtschaftlicher Geräte, einer Ikonographie des Haslitals und einer Mineraliensammlung mit schönen Kristallen.

*Weitere Möglichkeiten* (wenn genügend Zeit zur Verfügung):

1. Im Rosenlaui: Besuch der Gletscherschlucht (sehr sehenswert!)
2. In Meiringen: Besuch der Aareschlucht.
3. Mit früherem Zug nach Brienz und zu Schiff nach Interlaken.  
*Max Gygax*

## Lesebuch

*für die untern Klassen der bernischen Sekundarschulen und Progymnasien*

Im Auftrag der Erziehungsdirektion mühte sich eine Lesebuchkommission in jahrelanger hingebender Arbeit um die Erneuerung der Stoffsammlung, welche helfen soll, dem Deutschunterricht auf der Sekundarschulstufe Gehalt und Gestalt zu geben. Dem Gedichtband von 1953 und dem Lesebuch für die oberen Klassen von 1957 folgte kürzlich das Lesebuch für die unteren. Im Gegensatz zu dem abschliessenden Band enthält das neue Buch auch eine schöne Anzahl Gedichte. Damit wird anerkannt, dass für Elf- und Zwölfjährige eine scharfe Trennung von Poesie und Prosa keinen Sinn hätte.

Der Anfang des Buches reicht inhaltlich ins ausgehende Mittelalter und die beginnende Neuzeit zurück. Dabei wird das Kinder- und Volkstümliche herangezogen, wie es in Märchen, Sagen und Liedern, aber auch in Erzählungen, Fabeln und Schwänken, von Hans Sachs und Martin Luther z. B., zu finden ist. Die breite Mitte des Lesebuches bewegt sich im 19. und beginnenden 20. Jahrhundert, und gut hundert Seiten bringen Gedichte, Beschreibungen und Geschichten aus unseren Tagen, zu einem guten Teil verfasst von Zeitgenossen. Es wird also nicht die Vergangenheit gegen die Gegenwart ausgespielt, noch umgekehrt.

Für die Auswahl war wohl die Absicht bestimmend, der begabteren Hälfte unserer Volksschüler recht vielseitigen Stoff zu bieten, der Herz und Geist anzuregen vermag. Das ist für die Jahre des Übergangs aus dem Traumland der Kindheit in das Erwachen zum bewussten Erleben von grosser Bedeutung. Der Schauplatz des Gebotenen ist natürlich zunächst unsere kleine, aber vielgestaltige Heimat; doch weitet er sich immer wieder zum ganzen Erdenrund, indem Forscher, Entdecker, Seefahrer und Flieger, ja Abenteurer und Helden unserer Zeit zum Worte kommen. Lehrer und Schüler können aus dieser reichen Fülle immer wieder Neues schöpfen und so Eintönigkeit und Langeweile meiden. Das thematische Inhaltsverzeichnis hilft planen und auch geeigneten Stoff auswählen zur Verbindung des muttersprachlichen Unterrichts mit dem anderer Fächer. Viel Mundartliches gibt Gelegenheit, das Empfinden und Denken vom heimatisch Vertrauten zum Weiträumigen und Umfassenden zu lenken. Das Verfasserverzeichnis und die knappen Anmerkungen dienen dem Lehrer dazu, den Schülern erste Anregungen zu eigenem Suchen nach Aufklärung zu bieten. Nur soll niemand glauben, der Rechtschreibe-Duden, auf den im Nachwort verwiesen ist, und die spärlichen Erläuterungen genügten. Jeder Erfahrene weiss ja, dass auch muttersprachlicher Lesestoff recht sorgsamer und umsichtiger Vorbereitung bedarf.

Wie schön ist es, dass Hebel, Kopisch und Busch ihren Platz gefunden haben, gut auch, dass manche Stücke mehr auf Moll denn auf Dur gestimmt sind. Und zu loben ist das Bestreben der Bearbeiter, die jüngste Vergangenheit und die Gegenwart stark zu berücksichtigen. Das ist ein Wagnis, mit dem sie Anlass geben zu fruchtbaren Versuchen und Auseinandersetzungen. Manches wird sich im Unterricht bewähren, manches sich nicht

halten können. Damit sind vor allem die Jungen und Jüngsten unter der Lehrerschaft dazu aufgerufen, sich mit dem neuen Lehrmittel ernsthaft auseinanderzusetzen und so mitzuhelfen, den Unterricht in der Muttersprache lebendig und frisch zu erhalten. *Karl Wyss*

## Mitteilung an die Lehrerschaft

Es kommt immer wieder vor, dass bei Schulanlässen von den Kindern alkoholhaltige Getränke genossen werden.

Die Erziehungsdirektion weist deshalb die Lehrerschaft an, darüber zu wachen, dass sämtliche Schulanlässe, wie Reisen, Feste, Lager, sportliche Veranstaltungen usw. *alkoholfrei* durchgeführt werden.

Es ist auch darauf zu achten, dass nicht Schnapsschokolade und -Fläschchen als Tourenproviant mitgenommen werden.

*Die Erziehungsdirektion*

## Sprachecke

### Freemd – aber heimelig

Nein, Fremdwörter sind im allgemeinen alles andere als heimelige Gesellen. Viele, allzuvielen machen sich über Gebühr und auf zudringliche Art breit in unserer Sprachlandschaft. Aber ärgern wir uns für einmal nicht über die leidige Engländerei, dieses Sprachübel Nummer eins unserer Gegenwart, lassen wir den Herrschaften, die gern mit fremden Federn prunken, ihren Swimming-pool, ihr Make-up, die unvermeidlichen Pipelines und die Escalation, und übersehen wir auch – ausnahmsweise – das oft so lächerliche Küchenfranzösisch auf den Speisekarten unserer Gaststätten ... Freuen wir uns vielmehr darüber, dass es unter den aus fremden Sprachbereichen Zugewanderten solche gibt, denen man die Andersartigkeit kaum mehr anmerkt, weil sie sich dem Geist des Gastlandes fast vollkommen angeglichen haben.

Ist es nicht lustig, dieses *Baselidang*, Passelitamm (Prättigau) oder gar Baselgang (so nach dem Idiotikon in und um Bubikon / Zürich)? «I bi nid numme für e Passelidang da», sagt wohl ein Besucher, der bei einer Arbeit mit Hand anlegen möchte. Oder es heisst, in adverbialer Form, etwa: Wenn eine nu eso baselitang schafft, chunt er a keis Port. Oder: Chast baselitang laufe, de(du) häst na Zyt gnueg (Zollikon ZH). Ob Passelidang oder Baselgang: das Wort erinnert von ferne an so vertraute Ausdrücke wie Baseli und Gottebase und ist doch ein ursprünglich französisches Gewächs. Es bedeutet ganz einfach passe-temps, Zeitvertreib, (pour faire) passer le temps.

Ebenso drollig und echt mundartlich tönt «*Breiamlete*» mit seiner volksetymologischen Anlehnung an Brei oder Brü. Als Breiamlete oder «es Briammel» (Simmental) bezeichnet man etwa eine langfädige, langweilige und vielleicht nicht ganz verständliche Rede, gelegentlich auch leeres Geschwätz und Gewäsch. Gemeint ist eigentlich die vornehme Präambel, la préambule. Aber nun tönt es so: «Was hin die zsäme ggredet?» – «I wiis nit, i han das Breiammel nit verstande». Oder: «U de breiamlet er (der Pfarrer) is da öppis schuderhaft Glehrts vor uf höchdütsch oder wälsch, das verstah mier richtig nid». «Mein Herr Vetter weiss einen ganz andern Aufsatz zu

machen, als unsereinem sein Breiammel» (1847 im Berner Landwirtschaftlichen Wochenblatt).

Ein ganzes Sätzlein verbirgt sich im scherhaft gebrauchten Wort *Ggelleretri* (Geläréeteli, Glarus) für «Uhr»: Quelle heure est-il? (Wo hört man es wohl noch?) Dass dabei das Pronomen il zur volkstümlichen verniedlichenden Diminutivendung -li umgeformt wird, erhöht den Reiz dieser Wortprägung.

In fast allen schweizerdeutschen Mundarten lebt anstelle des steifen point d'honneur der lustig klingende Ausdruck *Puntenöri*. «Da stach unsern Mann denn doch das Puntenöri, die Amtsehre», sagt Gotthelf. Wer etwas «ufs Puntenöri nimmt», setzt seine Ehre darein, gute Arbeit zu leisten, einen Auftrag untadelig auszuführen, sich keinem berechtigten Vorwurf aussetzen zu müssen. Die Wendung kann anderseits auch bedeuten, jemand nehme eine Kritik übel, fühle sich in seiner Ehre angegriffen. Noch einmal Gotthelf: «Wenn so einem Schullehrer, der alles am Fädeli zu haben glaubt, am Examen nur eine Floh über den Weg springt, so nimmt er es schon aufs Puntenöri.»

Viele köstliche Umformungen sind Erzeugnisse der schnellfertigen Schöpferlust der *Soldatensprache*. Nicht alle werden ihren schriftlichen Niederschlag gefunden haben, gewiss ruhen manche, dem forschenden Auge verborgen, da und dort in Kompanie- oder Bataillonszeitungen. An zwei Beispiele, die eine gewisse Berühmtheit erlangt haben, sei doch erinnert; das eine stammt aus älterer, das andere aus neuester Zeit. Napoleon, «dä wo jitz d Wält regiert», hält vor seinem Einmarsch nach Russland eine grosse Heerschau am Njemen ab (nachzulesen in Rudolf von Tavels Roman «Der Houpme Lombach»). Der Kaiser reitet auch zu den roten Schweizern, während überall sich der Ruf erhebt «Vive l'empereur!», «und Regimänt um Regimänt brület, was use ma: ,Pfyffe Lampenöl'».

Ein hübsches Stücklein aus dem letzten Aktivdienst: In der Nähe Genfs standen Appenzeller auf Wache. Sie hatten den Befehl, jeden, der sich der Grenze näherte, mit «Halte, ou je tire!» anzurufen. Flugs wurde das für Ostschweizerohren und -zungen unbequeme Sätzlein durch den kräftigen Ruf ersetzt: «Halt, du Stier!» – Er wird die Aufgabe auch erfüllt haben.

*Hans Sommer*

## Korrigenda zum Protokoll der Abgeordnetenversammlung BLV

(siehe Schulblatt Nr. 17 vom 7. August 1965)

Kollege Maurice Junker, Bern, teilt mit: «Zum Protokoll über die Abgeordnetenversammlung des BLV habe ich einige berichtigende Bemerkungen anzubringen.

Auf Seite 311 unten ist zu lesen: „Was die Stellvertretungskasse betreffe, sei es heute angebracht, dass Staat und Gemeinde die Kosten allein tragen.“

Darum ging es mir ja aber gar nicht. Auch ich bin ganz für die bisherige Ordnung eingestellt im Sinne Ihrer Erklärung in der Fussnote auf Seite 312. Ich habe bloss verlangt, dass der im Jahresbericht der Pädagogischen Kommission in Aussicht gestellte Druck eines „Leitfadens für Stellvertreter“ auf Staatskosten herausgegeben werde.

Da der Präsident der Pädagogischen Kommission während der Pause anlässlich der Abgeordnetenversammlung zu mir kam und meine Anregung mit mir besprach, also meine Frage verstanden hatte, muss es sich hier um einen Hörfehler des Protokollführers handeln.»

Ich bitte freundlich um Entschuldigung. Es handelt sich hier tatsächlich um einen Hörfehler meinerseits.

Der Protokollführer: H. A.

## Fortbildungs- und Kurswesen

### Arbeit hinter den Kulissen

Unter diesem Motto führt die Sektion Bernbiet der Gesellschaft für das schweizerische Volkstheater (GSVT) am 28./29. August auf Gurtenkum einen Kurs für die Hilfskräfte am Volkstheater durch. Kursleiter Hans Rudolf Hubler von Radio Bern wird mit den Referenten Max Begert, Bern, sowie Hans Ulrich und Rudolf Stalder, Hasle-Rüegsau, den Teilnehmern wichtige Hinweise vermitteln. Themen: Budget, Zeitungspropaganda, Inserate, Tonband und Lautsprecher, Plakat und Programm.

Der Kurs wendet sich nicht bloss an Regisseure, sondern an Vereinsfunktionäre überhaupt und natürlich an diejenigen, die sich mit der Bühnengestaltung befassen.

Die Kurskosten sind, wie immer, bescheiden. Anmeldungen nimmt bis 23. August die Administration der GSVT, Postfach 1, 3000 Bern 5, entgegen, die auf Wunsch auch das detaillierte Programm zusellt.

dabei immer wieder darum, zu erkennen, wieweit Schwierigkeiten mit Kindern durch die natürliche Entwicklung bedingt sind und gemeinsam den Mut und die Zuversicht zu finden, geduldig zu beobachten, wo es nötig ist, oder bestimmt und unbeirrbar durchzugreifen.

Das zweite grosse Anliegen des Arbeitsausschusses ist die Ausbildung und die Weiterbildung der Kursleiter. Im September 1964 fand ein dreitägiger Weiterbildungskurs mit Frau R. Heller (Methodik der Gesprächsführung in der Gruppe), Herrn Prof. Dr. Lutz (Entwicklungspsychologie mit besonderer Berücksichtigung der Sprache und der Triebe) und Herrn P. Pfister (Musik und Spiel in der Familie) statt. Außerdem trafen sich an sechs Nachmittagen jeweils 25 bis 30 Kursleiter zu lebhaften Aussprachen: zweimal mit Herrn Gewerbeschuldirektor Müller über die werktägige Jugend, viermal mit Herrn Erwin Heimann über Massenmedien, ihre Gefahren und Möglichkeiten. Es fand auch eine Führung durch das Jugendheim der Stadt Bern nach einleitenden Worten des Hausvaters, Herrn Mathis, statt.

Im September 1965 wird eine neue Gruppe zukünftiger Elternschulleiter den vierten bernischen Grundschulkurs in Münchenwiler besuchen.

Das Bedürfnis, für die gar nicht leichte Aufgabe möglichst gut ausgerüstet zu sein, ist bei den Kursleitern gross, darum bemüht sich der Arbeitsausschuss, Weiterbildung und Ausbildung immer mehr auszubauen.

Außerdem möchte man den Gedanken der Elternschulung in möglichst viele Gemeinden tragen. Das Kantonale Jugendamt, Kirchgasse 2, 3011 Bern, das als Geschäftsstelle wirkt, steht jederzeit zu Auskunft und Beratung zur Verfügung.

V. B.

## Aus Lehrer- und andern Organisationen

### Elternschulung

Der Kantonal-bernische Arbeitsausschuss für Elternschulung, d. h. sein Obmann, Herr P. Kistler, ehemaliger Vorsteher des Kantonalen Jugendamtes, stattete am 23. Juni 1965 vor den Vertretern der tagenden Organisationen, zu denen auch der BLV gehört, Bericht ab.

Vom 1. April 1964 bis 31. März 1965 besuchten rund 2000 Teilnehmer, davon 265 Väter, die in 35 Gemeinden durchgeführten Kurse. Im Gruppengespräch wurden Fragen der Ehe, der Familie und vor allem der Erziehung besprochen. Es ging

### Umschau

#### Alkoholmissbrauch und Krebs

In einer bemerkenswerten Aufklärung für das breite Publikum schreibt Professor Dargent von der Universität Lyon, einer der bekanntesten Krebsspezialisten Frankreichs, unter anderem:

«Auch die Ernährungsweise und der Alkoholmissbrauch spielen eine Rolle. Man hat bewiesen, dass der Alkohol zum Beispiel sehr merkbar das Risiko des Mund-, Kehlkopf- und Speiseröhrenkrebses vermehrt.»

Eine ähnliche Feststellung ist auch von der Weltorganisation für Gesundheit, Genf, gemacht worden.

SAS

## L'ÉCOLE BENOISE

### Assemblée des délégués de la Société des instituteurs bernois\*

Mercredi, le 9 juin 1965, à 9 h., à l'Hôtel du Gouvernement à Berne

Présidence: Fritz Gerber, Zweisimmen, président de l'Assemblée des délégués.

\* Les délégués et les présidents des sections jurassiennes avaient été orientés sur les tractanda de l'assemblée au cours de la réunion préparatoire traditionnelle, présidée par Marcel Farron, président du Comité central de la SPJ, qui eut lieu le 4 juin à Moutier, et à laquelle participèrent, entre autres, le secrétaire central Marcel Rychner, et le président du Comité cantonal de la SIB, Ernst Kramer.

Présences: 104 délégués ayant droit de vote, 20 invités parmi lesquels se trouvaient MM. les conseillers d'Etat Blaser et Dr Moine, et 44 participants sans droit de vote.

#### Ouverture de l'assemblée et allocution du président

Le collègue Fritz Gerber qui fonctionne pour la première fois comme président de l'assemblée, s'adresse aux délégués et aux invités en prononçant l'allocution suivante:

«Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers collègues,

Dans une lettre qu'écrivait J. Gotthelf, en l'année 1838, il déclarait: „La fonction d'enseignant est une fonction difficile et pénible, aussi l'instituteur a-t-il droit à un traitement convenable, car tout travail mérite salaire...»

Ce n'est pas par charité que son traitement lui est versé, mais parce qu'il l'a gagné.'

Et en 1954, le distingué président de l'Assemblée des délégués de la SIB, Jules Cueni – on était alors dans une période de luttes pénibles, difficiles et opiniâtres pour les traitements – s'exprimait comme suit: ,Le temps doit venir où le travail scolaire pourra s'accomplir sous le signe du calme et de la constance; le temps doit venir qui mettra fin aux luttes fastidieuses pour le salaire de l'instituteur; le temps doit venir où les instances compétentes se diront: Ce que nous avons accordé à nos employés et fonctionnaires pour leur travail, nous devons l'octroyer aussi aux membres du corps enseignant pour le travail culturel qu'ils accomplissent en faveur de notre peuple. Nos revendications se résument, comme par le passé, en ces mots: du pain pour vivre, et la possibilité d'accomplir notre tâche dans l'honneur.' L'appel de notre président ne resta pas sans écho, et les pourparlers relatifs à nos traitements qui étaient alors à un point mort furent repris assez rapidement, et en mettant en branle toutes les instances nécessaires, la question de nos salaires fut bientôt réglée, et à fond.

Ceux qui eurent le devoir et la charge de collaborer activement, il y a plus de dix ans, sont étonnés aujourd'hui, et en même temps ils éprouvent un sentiment de reconnaissance pour ce qui s'est effectué au cours de l'année écoulée. – Lors de la dernière Assemblée des délégués le secrétaire central nous faisait entrevoir une amélioration matérielle de notre situation, et aujourd'hui – en fait, après un laps de temps extraordinairement court – nous possédons une loi sur les traitements empreinte d'innovations décisives. La plupart des collègues ici présents peuvent difficilement se rendre compte du travail intense, des discussions sans nombre, des séances et des délibérations opiniâtres qui furent nécessaires jusqu'au moment où le but a été atteint.

Le remplacement des prestations en nature, une augmentation du salaire réel, les articles octroyant des compétences au Grand Conseil, et le deuxième maximum du traitement (comme compensation pour le manque de possibilité d'avancement), tels étaient nos postulats; ils représentaient une telle charrette qu'à maintes reprises on se demanda si l'on parviendrait à l'amener à bon port. L'entreprise a réussi, la moisson est aujourd'hui sous toit.

Les districts ont donné en grande majorité leur approbation au projet, fournissant ainsi la preuve que le peuple bernois est attaché à ses écoles. Malheureusement des malentendus se sont présentés dans l'application des dispositions d'exécution de la loi, qui ont provoqué du mécontentement chez un certain nombre de collègues. Le Comité cantonal s'exprimera encore à ce sujet aujourd'hui, quand sera présenté le rapport annuel.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici pour m'acquitter d'un devoir agréable, c'est-à-dire pour remercier, au nom de la SIB, notre distingué directeur de l'instruction publique, M. le Dr V. Moine pour la compréhension et la bienveillance manifestées au corps enseignant. Nos remerciements s'adressent aussi à M. le Conseiller d'Etat Moser, aux premiers secrétaires MM. Keller et Kupper, au Conseil exécutif, à la Commission du Grand Conseil, au Grand Conseil, et au peuple qui a donné son approbation à la loi qui lui était soumise. Au

nom de notre association nos remerciements vont également au Cartel cantonal et à son actif président, le député au Grand Conseil M. A. Haller, à nos représentants au Grand Conseil et à la Commission des traitements. Je tiens à remercier spécialement notre secrétaire central; il est toujours intervenu habilement et opportunément dans les délibérations, et a orienté le corps enseignant dans la mesure du possible.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Vous savez que malgré la réorganisation des affaires de traitements, et en dépit de l'amélioration matérielle de notre situation, la SIB est loin de penser qu'elle peut se reposer sur ses lauriers. Le moment du repos et de la constance n'est pas encore venu. Nous vivons dans le souci de la relève, une question de première importance. D'une part l'augmentation constante de classes nouvelles, et d'autre part l'abandon de la profession posent aux autorités responsables et à la SIB des problèmes presque insolubles. N'a-t-on pas dit que la profession de l'instituteur est devenue en quelque sorte un tremplin pour en sortir, et qu'un tiers seulement des instituteurs restent fidèles à leur profession durant toute leur existence? Depuis plus de dix ans nous nous trouvons dans une crise dont on ne voit guère la fin. La continuité du travail éducatif n'est plus assurée dans de nombreuses écoles, et un grand nombre d'écoliers sont frustrés des bienfaits d'un enseignement régulier.

On admet en divers milieux que la pénurie des enseignants n'est pas seulement alarmante en soi, mais que par elle la prospérité des autres professions est menacée indirectement. Cette considération doit nous engager instamment à chercher la voie qui doit nous permettre de sortir de l'impasse. Doit-on laisser la solution de cette tâche uniquement aux autorités et aux organes de la SIB, ou bien nous sentons-nous tous tenus personnellement de faire notre possible pour trouver une relève suffisante et consciente de ses responsabilités? Instruire est une grande tâche; nous ne devons pas seulement dispenser le savoir, la connaissance, mais former aussi des caractères et développer des âmes. Notre travail qui consiste à former l'être humain est l'art le plus élevé.

Consciente de sa mission, la SIB a toujours voué à la formation et au perfectionnement de ses membres la plus grande attention. Notre collègue Schmocke nous exposera ce qui a été fait à cet égard et ce que nous avons l'intention de réaliser à l'avenir. Chacun est appelé à s'occuper volontairement de son perfectionnement, selon son libre arbitre, et non sous l'effet d'une pression ou d'une contrainte.

Un instituteur bien préparé et enthousiasmé par l'accomplissement de sa tâche est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Si notre corporation veut gagner en considération vis-à-vis de l'extérieur, il faut que nous agissions, que nous nous développions par notre propre volonté. Si nous voulons faire honneur à notre belle profession, si pleine de responsabilité, nous avons l'obligation et le devoir de nous perfectionner sans cesse.

Pour terminer, je tiens à réitérer, au nom de tout le corps enseignant bernois, les remerciements les plus sincères au Comité cantonal, au Comité directeur, au secrétaire central et au personnel du secrétariat, aux commissions pédagogiques et aux autres commissions de la SIB, aux

rédacteurs de notre organe professionnel, aux comités des sections, et à tous les collègues qui, durant l'année entière, ont œuvré pour le bien de la SIB et ont contribué, dans la mesure de leurs forces, à la réalisation de nos vœux et de nos désirs.»

L'allocution du nouveau président est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Avant que les tractanda soient soumis aux délibérations de l'assemblée, le secrétaire central donne lecture de la liste des collègues décédés au cours de l'année écoulée. (Cette liste fait partie du procès-verbal de l'assemblée, publié dans la partie allemande du numéro 17 de l'*«Ecole bernoise»*, du 7 août 1965, p. 308.) Sur l'invitation du président, l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des disparus.

#### *Nomination des scrutateurs et des traducteurs*

Sont désignés comme scrutateurs les collègues *A. Zingg, Affoltern, M. Scheurer, Koppigen, et W. Wagner, Bienné*, et comme traducteurs les collègues *L. Bachmann, Bienné, et R. Schori, Berne*.

#### *Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de 1964*

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 24 juin 1964 a été publié dans l'*«Ecole bernoise»* des 1<sup>er</sup> et 8 août 1964. Il est approuvé par l'assemblée unanime, sans qu'il en ait été donné lecture. La liste des tractanda est également approuvée, et il est communiqué aux délégués qu'avant d'ouvrir les délibérations, le collègue *Fritz Engler*, président de l'association des retraités, va donner un complément au rapport annuel du Comité cantonal, ce qu'il fait dans les termes suivants:

«Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers collègues,

C'est la deuxième fois dans l'histoire de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois que les bénéficiaires de cette caisse se présentent devant l'Assemblée des délégués de la SIB pour lui expliquer leur situation économique et pour y défendre leurs intérêts.

En 1941 c'était pour l'annulation de la loi sur la restriction des rentes de 10% pour rétablir l'équilibre des finances de la caisse que les rentiers s'étaient réunis en comité cantonal. Aujourd'hui nous nous trouvons de nouveau dans une situation précaire qui ne peut être améliorée par les autorités de la caisse. Par la loi sur les écoles primaires de 1951 les prestations de notre caisse furent garanties par l'état; mais ce n'était qu'une garantie dans le cadre des statuts, ce qui signifie que les rentes basées sur le paiement des primes étaient garanties. Les mathématiciens ne furent pas satisfaits. Par contre, et avec raison, ils demandaient que des subsides réels soient accordés par l'Etat en cas de nécessité. Aujourd'hui nous sommes dans une telle situation. La base mathématique des rentes est restée intacte, mais elle ne suffit plus à cause de la diminution de sa valeur. Nos statuts garantissent le chiffre mais non pas la valeur des rentes. Nous sommes bien obligés de passer de la justice mathématique à la justice politique, qui repose sur les nécessités de la vie. Cette situation s'est aggravée d'année en année et a déjà abouti à une différence des rentes anciennes à celles des dernières années de plus de 6000 fr. Nos collègues de

75 ans, ces vaillants fondateurs de notre caisse, éprouvent la pénible réalité que leur assurance n'est plus une assurance telle qu'ils la voyaient il y a 50 ans.

Nous ne voulons pas ignorer que les autorités de la caisse et notre gouvernement ont déjà pris des mesures pour améliorer le sort de nos vieux collègues en retraite, par des allocations de renchérissement. Et nous disons franchement „merci” pour ce que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont déjà accordé dans ce sens. Mais il faut trouver le remède au-delà du pourcentage des bases mathématiques, qui ne sauraient correspondre aux exigences de la vie.

Le peuple bernois vient d'augmenter les traitements des instituteurs, en reconnaissant cette nécessité, ensuite de la diminution de la valeur réelle de notre argent. Il n'y a qu'un seul pas pour rendre justice aussi aux instituteurs retraités: avoir pour eux les mêmes égards.

Notre collègue Ernest Schär, actuellement membre de la Commission d'administration de la caisse, a rédigé à cet effet un postulat qui a été admis à l'unanimité par l'assemblée des délégués de la caisse et soutenu en principe comme but à envisager par le directeur. Ce postulat demande qu'à côté d'une rente calculée arithmétiquement et la rente simple de l'assurance fédérale pour les vieux et les survivants, une somme de compensation soit accordée par l'Etat, afin que ces trois parties du revenu d'un retraité atteignent 70 à 80% du salaire d'un actif de la même classe des salaires.

Malheureusement la discussion sur ce thème s'est arrêtée à l'assemblée de la caisse, et nous risquons le danger qu'elle restera close sans résultat effectif, car voici ce que dit la dernière phrase du rapport de cette assemblée de 1963 (je ne possède que le texte allemand): «Damit sind die Anträge des Herrn Schär von der letzten Delegiertenversammlung erledigt.» – Point! – Mais que veut dire «erledigt»? Je lis dans mon dictionnaire: fini, terminé, vidé. La question est-elle résolue? Nous ne le pensons pas; nous ne laisserons pas tomber le postulat dans l'oubli!

C'est la raison pour laquelle vous me voyez ici, comme président provisoire de l'union cantonale des bénéficiaires de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois. Je m'adresse à vous, comme représentant de cette union, chers collègues actifs: Soutenez nos exigences fondées, qui sont certainement aussi les vôtres, par une résolution qui charge le comité cantonal d'adresser au Conseil d'Etat et au Grand Conseil l'exposé de nos revendications que voici:

##### a. *Programme immédiat:*

Augmentation des allocations de renchérissement à 19%, correspondant aux allocations des actifs avant la nouvelle loi sur les traitements, plus les allocations supplémentaires qui seront éventuellement accordées à la fin de cette année, plus fixation d'une somme minimale pour les retraités d'il y a dix ans.» Quand ce programme sera réalisé le retraité recevra environ 65% du salaire de son collègue actif. A celui qui a été pensionné plus tôt, et à un taux plus bas, il faut ajouter une somme fixe compensatoire semblable à celle qui est accordée sur les allocations de renchérissement dans les classes inférieures des traitements.

b. Programme à plus longue échéance:

1. Représentation des retraités dans les organes de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois;
2. Représentation des retraités dans les organes de la SIB;
3. Contribution active à l'élaboration du décret concernant la CACEB (art. 18 de la nouvelle loi sur les traitements), spécialement en vue d'y prévoir expressément (comme dans l'art. 28 de la dite loi) des allocations de cherté en faveur des retraités. Le but est analogue aux postulats déjà acceptés par l'association des délégués de la CACEB (postulat Schär):

Le revenu d'un retraité de la CACEB se compose de:

- a. la rente de la CACEB calculée sur des bases actuarielles;
- b. la rente simple d'AVS;
- c. une allocation portant ce revenu à 70–80% du traitement d'un enseignant de la catégorie correspondante, encore en fonction.

Qu'il me soit permis de rappeler ici la réflexion d'un jeune collègue, président de la section de Berne-Ville des maîtres aux écoles moyennes, qui relevait combien ce doit être pénible pour un ancien serviteur de l'Etat d'être obligé de lutter pour obtenir une pension équitable. Cette situation devrait pouvoir être éliminée par un texte légal qui suivrait automatiquement les fluctuations des traitements.

Chers collègues du corps enseignant bernois,

Notre programme à longue échéance est à même de surmonter les difficultés actuelles; il garantit une adaptation automatique des pensions lorsque les salaires sont améliorés ensuite de dépréciation, et les retraités ne seront plus forcés de se mêler de pénibles discussions sur les traitements.

La devise de notre société est la solidarité. Nous comptons maintenant sur la vôtre, et en particulier sur celle des jeunes de notre temps, comme ceux-ci devront pouvoir compter aussi une fois sur celle des nouvelles générations.»

Comme la parole n'est pas demandée au sujet de l'exposé de Fritz Engler, le président du Comité cantonal, *Fritz Kramer*, déclare que le comité qu'il préside se rallie aux efforts des pensionnés et qu'il va préparer des propositions concrètes à l'intention d'une prochaine assemblée des délégués. Déjà des investigations et des discussions sont en cours quant aux vœux exprimés au sujet des allocations de renchérissement.

*Rapports annuels*

a) *Rapport annuel du Comité cantonal* (voir l'*«Ecole bernoise»* du 29 mai 1965).

Le secrétaire central ajoute les considérations suivantes: Le Directeur de l'instruction publique a l'intention d'établir une réglementation des heures obligatoires pour les diverses catégories d'enseignants. Le Comité cantonal a déjà constitué une petite commission délibératoire à ce sujet. Il semble que la Direction de l'instruction publique va publier d'abord une ordonnance sur les heures obligatoires des enseignants aux écoles moyennes, et ceci tout prochainement. C'est pourquoi les maîtres secondaires n'ont pas attendu une discussion globale de

la question, et ont déjà concrétisé leurs vœux au cours de l'Assemblée des délégués de la SBMEM. Le Comité cantonal eût préféré que la question soit traitée comme un *tout*; mais il est compréhensible que les maîtres aux écoles moyennes aient tenu à agir rapidement; leur requête sera donc remise par le Comité cantonal à la Direction de l'instruction publique avec prière de l'examiner avec bienveillance et de la réaliser progressivement.

La Commission d'administration de la *Caisse d'assurance du corps enseignant* examine actuellement le projet pour un nouveau décret qui remplacera les statuts. Le corps enseignant sera mis en temps voulu au courant des modifications, par la voie de l'*«Ecole bernoise»*.

Un ton discordant s'est glissé dans la campagne relative à la *loi sur les traitements du corps enseignant*, dû au fait qu'un instituteur pensionné, Albert Imhof, Biel, a tenté, par des communiqués à la presse et par des annonces, de faire échouer la loi. Un tel agissement est non seulement indigne, mais est indubitablement contraire au texte de nos statuts, qui disent: «Est exclu de la Société des instituteurs bernois quiconque agit contrairement aux intérêts de la société, ... et qui, par sa conduite, discrédite la profession d'enseignant.» Or il se trouve que A. Imhof n'est plus du tout membre de la SIB, puisque depuis qu'il est pensionné il n'a plus payé de cotisation à la section de Biel; une exclusion par l'Assemblée des délégués n'entre donc pas en considération. Le Comité cantonal tient à préciser cette situation afin de ne pas créer de précédent.

La parole n'est pas demandée quant aux compléments au rapport annuel, donnés par le secrétaire central. En revanche le collègue *H. Leuenberger*, Trachselwald, s'exprime au sujet du *problème de la discipline et de l'assistance judiciaire*. En son temps la section de Trachselwald avait présenté une requête sur ce problème, et le résultat obtenu n'a pas donné entièrement satisfaction. On se demande si l'école ne pourrait pas aussi exercer partiellement la puissance paternelle. L'impossibilité d'agir vis-à-vis des écoliers indisciplinés pourrait engager l'instituteur à empêcher l'accès de jeunes gens à l'école normale. (Le collègue Leuenberger expose des cas typiques d'indiscipline.)

b) *Rapports annuels des Commissions pédagogiques*  
et

c) *Rapports du «Berner Schulblatt», de l'*«Ecole bernoise»* et de la *«Schulpraxis»**

Ces rapports sont approuvés par l'assemblée sur la base des publications parues dans l'*«Ecole bernoise»*, n° 8, du 22 mai 1965.

d) *Rapport annuel sur le home d'étudiants*

Le collègue *Hans Tschanz*, président de la Commission du home, remercie tous ceux qui soutiennent cette œuvre, et engage les sections qui, jusqu'à présent, sont restées à l'écart, à faire également des dons ou à accorder des prêts à un taux peu élevé. On aimerait par là éviter une majoration des loyers qui pourrait intervenir à la suite de la hausse du taux hypothécaire. Le rapport (voir l'*«Ecole bernoise»* n° 9, du 29 mai 1965) est approuvé.

e) *Rapport annuel du Comité pour Nyafarou*

Ensuite de circonstances imprévisibles, ce rapport n'a pas pu, comme les autres, être publié antérieurement

dans l'«Ecole bernoise». C'est pourquoi nous donnons ci-dessous l'exposé intégral du collègue *Richard Schori*, préposé – désigné par le Comité cantonal – à l'aide à l'étranger.

«Tout d'abord quelques nouvelles réjouissantes de Nyafarou. Je commence par des phrases tirées d'une lettre que nous a écrite M<sup>me</sup> Molly Clutton-Brock, l'épouse du fondateur de la ferme Nyafarou, et qui nous est parvenue le 11 avril dernier:

,194 élèves fréquentent aujourd'hui l'école de Nyafarou. Ils ont un nouveau maître et il y a une cinquième classe. Celle-ci a été construite en pierre par l'instituteur de la classe supérieure Booker Mwedzi; elle est déjà occupée bien qu'elle ne soit pas encore terminée. Elle a un merveilleux tableau noir contre l'une des parois longitudinales; c'est Booker qui l'a fabriqué en badigeonnant la paroi bien crépie et lisse d'une couleur de tableau noir; puis il l'a pourvu d'un cadre de bois. Les bancs ont été montés par le menuisier de la ferme. Mon mari et moi avons passé aussi dans le jardin de l'école. Ce qui nous a frappés, ce sont les cinq monceaux de compost, bien proportionnés; quand le compost sera à point, il sera utilisé pour améliorer la terre, qui pourra produire des légumes favorables à la santé: des haricots, des pois, des carottes et des choux.' C'est ce qu'écrit M<sup>me</sup> Clutton-Brock.

C'est avec joie qu'a été réalisé cette année le premier but fixé: l'école primaire à cinq classes. Mais déjà la question de savoir si l'année prochaine il sera possible de commencer la construction d'une école moyenne préoccupe instituteurs et parents. L'inspecteur scolaire indigène à qui l'école tient à cœur séjourne actuellement aux Etats-Unis où il suit gratuitement un cours de perfectionnement afin qu'il soit mieux à la hauteur pour remplir sa tâche consistant à fonder et à surveiller une école moyenne. Pour nous aussi il serait désirable que l'école moyenne pût être créée. Au Département politique, section pour l'aide technique à l'étranger, il m'a été répondu qu'il n'était pas accordé d'aide de la Confédération aux écoles primaires, mais seulement aux écoles moyennes complétées par une école artisanale. C'est pourquoi nous devons aider à créer cette école moyenne avant de demander un appui de la Confédération. Or ceci exige des moyens financiers supérieurs aux fr. 20 000 que nous avons envoyés annuellement à Nyafarou jusqu'à présent, d'autant plus que l'Etat rhodésien continue à ne payer que la moitié des traitements des enseignants. Et aujourd'hui il y a cinq classes!

Encore quelques détails sur l'activité du Comité pour Nyafarou. L'actif président, le collègue Uli Lüthi, ne néglige rien pour établir un contact étroit et humain entre les écoles bernoises et Nyafarou. Il a organisé un échange de dessins et de lettres qu'il doit encore traduire soit en allemand soit en français. Une troisième série de magnifiques diapositives, accompagnées d'excellents commentaires, est à disposition en deux copies. Pour les obtenir en prêt il suffit de les demander à M. Lüthi ou à moi-même. Une bande magnétique enregistrée à Nyafarou, comportant des poésies et des chansons de toutes les classes, peut également être demandée à notre collègue Lüthi. Cette année encore paraîtra de nouveau un rapport illustré et détaillé dans l'«Ecole bernoise».

Le compte annuel accuse des recettes se montant à fr. 25 350, dont fr. 20 000 ont été envoyés à Nyafarou.

De là-bas nous recevons régulièrement un décompte précis de Mr. Clutton-Brock; ainsi nous avons la certitude qu'il n'est fait aucune dépense inutile. Les recettes de cette année sont de fr. 8000 inférieures à celles de l'année antérieure. Les deux sections de Berne-Ville et de Konolfingen dont les versements représentent cette année aussi plus de la moitié des recettes totales, sont quelque peu fatiguées par les collectes, et cela se comprend. C'est pourquoi le Comité cantonal et le Comité pour Nyafarou prient instamment les sections de l'ancien canton – toutes les sections jurassiennes ont déjà participé à l'action – qui, jusqu'à présent sont restées à l'écart, de collaborer aussi à l'œuvre. Comme vous l'avez entendu, nous avons besoin, l'année prochaine, de moyens supplémentaires. Comment procéder? demanderez-vous. Très simplement. Avant la prochaine assemblée de section, appelez par téléphone le collègue Lüthi ou moi-même. Dans la mesure du possible nous nous rendrons chez vous avec les diapositives et la bande magnétique, ou tout simplement pour vous donner une brève orientation. Nous sommes convaincus qu'il se trouvera alors des collègues disposés à collaborer. Il y a tant de possibilités de le faire. Il n'est pas absolument nécessaire que l'action soit semblable à celle d'une collègue bernoise qui avait organisé un bazar et un marché aux puces, dont le bénéfice net, soit fr. 1400, fut versé pour Nyafarou. Nos élèves n'attendent que l'étincelle qui doit déclencher l'action.

Pour conclure j'aimerais remercier cordialement le Comité cantonal et le Comité pour Nyafarou, ainsi que tous les collègues, instituteurs et institutrices, qui se sont dévoués pour notre école de Nyafarou.»

#### *Comptes*

Rudolf Strahm, président du Comité directeur, rappelle la publication parue dans l'«Ecole bernoise» (n° 9, du 29 mai 1965), et explique que le résultat favorable que présente la caisse centrale est dû principalement à l'augmentation des recettes résultant de la majoration du coût des annonces, et de la diminution des dépenses sous différents postes.

Si les comptes de la *Caisse de remplacement du corps enseignant primaire* se présentent favorablement, il faut en attribuer la cause au fait qu'en de nombreux endroits il a été impossible de trouver des remplaçants.

Les comptes de notre *immeuble à la Brunngasse* et du *home d'étudiants* se soldent favorablement aussi.

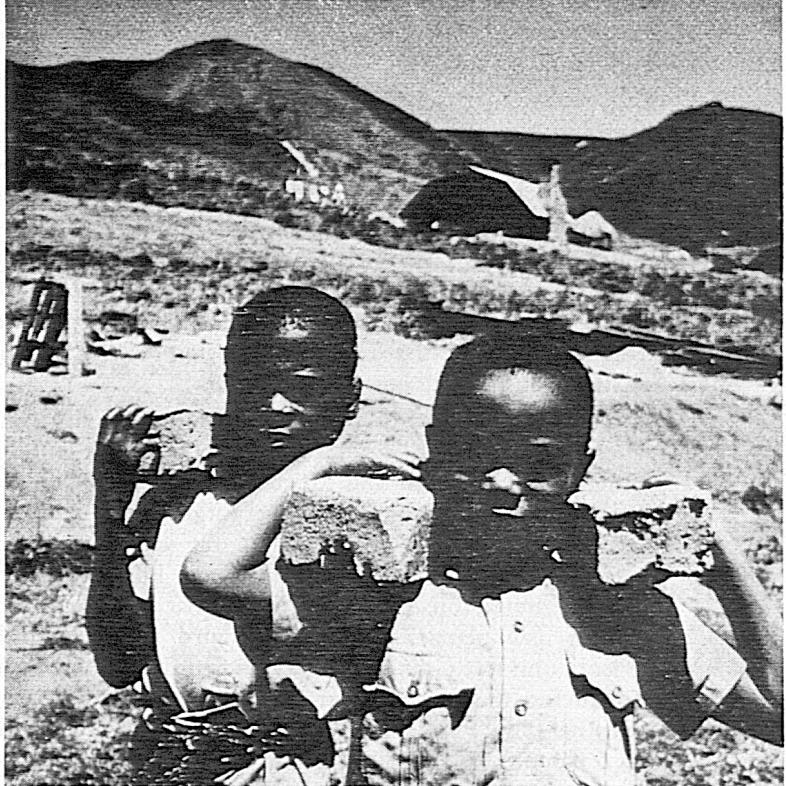
#### *Rapport des vérificateurs des comptes*

«Le contrôle des 5 comptes de l'exercice 1964/65 a été effectué du 12 au 14 avril 1965.

La vérification complète d'une période déterminée et de nombreux pointages ont démontré la parfaite concorde entre les pièces justificatives et les écritures. Les carnets d'épargne, les valeurs déposées en banque, les espèces en caisse et le solde du compte de chèques-postaux ont été contrôlés. Divers comptes, notamment celui de l'immeuble de la Brunngasse ont été particulièrement examinés.

La compétence et la conscience avec lesquelles M<sup>me</sup> M. Schaller accomplit sa tâche méritent d'être spécialement relevées.

Les vérificateurs soussignés proposent à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes et d'en donner dé-



Berner  
Schulen  
helfen -  
Nyafaru  
wächst!

L'école  
bernoise  
aide -  
Nyafarou  
se développe!

Schüler helfen zwei neue Schulräume bauen.

Les élèves aident à construire deux nouvelles salles d'école.



Schulversammlung: fünf Klassen = 194 Schüler (Januar 1965)

Rassemblement des élèves: cinq classes = 194 élèves (janvier 1965)

# Nyafaru Schulhilfe BLV

## Unser Werbeblatt 1965

Wie jedes Jahr erscheint auch 1965 diese Doppelseitenbeilage im Berner Schulblatt. Sie soll die ganze Lehrerschaft des Kantons Bern über die Aktion Nyafaru orientieren. Jede Schulkasse, die eine Patenschaft übernommen hat, erhält auf Wunsch einen Separatabzug dieser Bildseite auf besserem Papier, bestimmt zum Aufhängen im Klassenzimmer.

### Stand der Aktion

Seit fünf Jahren, d. h. seit dem Beginn der Nyafaruschule (Südrhodesien), sammelt nun der BLV für dieses Werk; seit 1962 haben wir ein eigenes PC-Konto. Im Jahr 1964 sind Total Fr. 25 440.06 eingegangen. Dieses Geld wird auf ein Depositenheft überwiesen und in regelmässigen Abständen nach Nyafaru auf das Schulkonto geschickt. Sämtliche Spesen (im Jahre 1964 Total Fr. 97.20!!) übernimmt nach wie vor der BLV, so dass der ganze Betrag netto Nyafaru zuhilfe kommt.

### Woher kommt dieses Geld?

Es sind vor allem Patenschaftsgelder einzelner Schulen aus den mithelfenden Sektionen. (Fast die Hälfte stammt aus den Sektionen Konolfingen und Bern-Stadt!) Andere Sektionen sprechen einen jährlichen Sektionsbeitrag. In letzter Zeit haben sich vermehrt Lehrkräfte aufgerafft, mit ihren Schulklassen Aktionen durchzuführen. So wurden an einem Nyafaru-Bazar von einer Klasse allein Fr. 1400.– und an einem Teenachmittag von einer andern Klasse Fr. 600.– eingenommen. Mach's na!

### Nyafaruschule (Stand 1965)

Im Januar dieses Jahres ist eine neue Schulkasse eröffnet worden, womit der Stand von fünf Klassen erreicht ist. Die Schülerzahl beträgt gegenwärtig 194. Die Schule wird nur teilweise vom Staat unterstützt (er übernimmt die Hälfte der Lehrergehälter). Ohne die Hilfe des BLV wäre jedoch ihr Dasein in Frage gestellt, da die Nyafaru-Farm noch weit davon entfernt ist, selbsttragend zu sein. Weil in Südrhodesien, besonders in Afrikanerschulen, furchtbarer Lehrermangel herrscht, sind auch in Nyafaru die wenigsten Lehrkräfte ausgebildete Lehrer. Die meisten haben sechs Jahre Schulzeit und irgend einen Berufsabschluss hinter sich und bilden sich in Abendkursen weiter aus.

Die Nyafaruschule ist die einzige in ihrem Tal. Ohne sie würde die Bevölkerung in das Analphabetentum zurück-sinken. Die Schüler sollen neben dem eigentlichen Schulunterricht auch im Schulgarten auf das Leben vorbereitet werden.

Im vergangenen Jahr sind wieder zwei neue Schulräume entstanden. Eine Klasse musste ein ganzes Jahr lang in einem Unterstand unterrichtet werden. Jetzt haben wieder alle ihr Klassenzimmer, wenn auch primitiv und nur mit dem Nötigsten versehen.

### Wie in Afrika ein Schulhaus gebaut wird

Seit gut einem Jahr ist Booker Mwedzi Schulvorsteher. Zwar ist auch er kein gelernter Schulmeister, dochersetzen Fleiss und guter Wille die mangelnde Bildung. Mit ihm verbinden uns enge Bande, seitdem er begonnen

hat, den Bernerfreunden durch seine Schüler der obersten Klasse kleine englische Brieflein und lustige Zeichnungen zu schicken.

Er ist ein junger, sehr strebsamer Lehrer. Auf einem der Bilder spricht er mit Schülern seiner Klasse. Er war früher gelernter Maurer. Seine Eltern sind ebenfalls Lehrer, auch die Eltern seiner Frau, eine richtige «Lehrerdynastie» in Afrika!

Übrigens kommt Booker jetzt sein früherer Beruf als Maurer sehr zugute, nämlich beim Schulhausbau. In den Ferien hat er Versuche angestellt, um billigeres und trotzdem haltbares Baumaterial zu testen (wie es gegenwärtig auch bei uns geschieht!).

Booker schreibt wörtlich: «Wir verwenden einheimisches Material, weil spezielles Bauholz zu teuer ist. Die Wände sind aus Stein und Mörtel. Die Steine haben die Schulkinder selber vom Fluss heraufgetragen. Auf der Aussenseite werden die Wände mit einer Zementmischung abgerieben, innen jedoch mit Pflaster. Love more Mabvira, unser Zimmermann, hat Fenster, Türrahmen usw. gemacht. Das Dach wird mit Wellblech gedeckt und mit Gras belegt (wahrscheinlich Isolation!). Holz liefert uns ein Nachbar gratis.» Der neue Klassenraum hat eine wunderbare Wandtafel. Eine Längswand, mit Zement fein abgerieben, wurde mit Wandtaefelfarbe bestrichen und mit einem Holzrahmen eingefasst.

### Was die Schüler lernen

Letzthin kam per Post ein Stundenplan der obersten Klasse. Daraus ist Folgendes zu lesen:

In Nyafaru haben sie Fünftagewoche. Am Samstag helfen die Schüler zuhause.

Am Morgen stehen folgende Fächer auf dem Plan:

Biblische Geschichte, Englisch mündlich und schriftlich mit Korrekturstunden, Muttersprache, Rechnen, Schreiben, Geographie, Geschichte, Naturkunde, Singen und Turnen.

Der Nachmittag ist für Gartenbau, Kleintierzucht, Handarbeiten und Sport reserviert.

Schulbeginn 7.55 (Schüler haben z. T. sehr lange Schulwege, bis zu drei Stunden!). Acht Lektionen zu je 30 Minuten mit einer Viertelstunde Pause um 10 Uhr. Mittagessen um 12 Uhr.

Wir sehen, in Nyafaru wird hart gearbeitet. Die Schüler kommen gern in die Schule. Sie fühlen sich gegenüber den andern als Bevorzugte. Deshalb ist auch der Eifer gross.

### Ausblick

Südrhodesien ist nicht vom Rassenhass verschont geblieben, der überall in Afrika tobt. Er ist bis hinauf ins Hochland von Nyafaru spürbar, lähmt die fruchtbare Entwicklungarbeit und vergiftet das Klima zwischen Weiss und Schwarz. Was die Zukunft bringt, ist ungewiss. Trotzdem und gerade deshalb wollen wir Nyafaru treu bleiben und ihm in dieser schweren Zeit beistehen.

Ueli Lüthi, Grosshöchstetten

Unser PC-Konto: Nyafaru-Schulhilfe des Bernischen Lehrervereins, 30 - 9163, Bern.

# L'aide de la SIB pour Nyafarou

## *Notre feuille d'information pour 1965*

Comme chaque année, en 1965 également, nous publions cette double-feuille dans notre «Ecole bernoise». Elle a pour mission d'informer le corps enseignant sur notre action à Nyafarou. Chaque classe, qui a assumé un parrainage, peut sur sa demande obtenir cette feuille illustrée sur un papier meilleur, afin de pouvoir la suspendre dans la classe.

### *Etat actuel de notre action*

Depuis la fondation de l'école de Nyafarou (Rhodésie du Sud), il y a cinq années, le SIB recueille de l'argent pour la soutenir; en 1962 nous avons ouvert un compte de chèques. Pour l'année 1964 nous avons reçu la somme de Fr. 25 440.06. Cet argent est déposé sur un carnet à la banque; à échelon régulier il est viré sur le compte de chèques de Nyafarou. Le SIB prend tous les faux frais à sa charge (Fr. 97.20 pour l'année 1964!!), afin que le montant des dons soit intégralement versé à Nyafarou.

### D'où provient cet argent?

Principalement de parrainages d'écoles et de sections (presque la moitié des sommes des sections de Konolfingen et de Berne-ville). D'autres sections se sont engagées pour un versement annuel. Dans ces derniers temps davantage de membres du corps enseignant ont entrepris une action avec leurs élèves. Une classe a organisé un bazar, qui a rapporté la somme de Fr. 1400.— une autre avec un après-midi de thé a fait un bénéfice de Fr. 600.— A imiter!

### *Ecole de Nyafarou (Etat actuel en 1965)*

En janvier une nouvelle classe a été inaugurée, ce qui porte l'enseignement à cinq degrés. Le nombre total des élèves est de 194. L'école n'est que partiellement subventionnée par l'état (celui-ci prend à sa charge la moitié des appointements des maîtres). Sans l'aide du SIB l'école ne pourrait exister, vu que la ferme de Nyafarou est encore loin, par ses propres moyens, de pouvoir subvenir à son existence. Par cause du terrible manque de maîtres en Rhodésie du Sud, principalement dans les écoles indigènes, peu de maîtres à Nyafarou sont suffisamment formés. La plupart, n'ayant qu'une formation scolaire de six années, plus un métier appris, suit des cours du soir, afin de compléter leur instruction. L'école de Nyafarou est la seule dans la vallée. Sans elle, la population retomberait dans l'analphabétisme. A côté de l'enseignement scolaire les élèves sont initiés aux travaux de jardinage. L'an dernier heureusement deux nouveaux bâtiments ont pu être construits, ce qui était de toute nécessité, vu qu'une classe durant toute une année a eu l'école sous un toit de fortune. Maintenant chaque classe a son local, pourvu du strict nécessaire.

### *Comme on bâtit une école en Afrique*

Depuis une année Mr. Booker Mwedzi est le directeur de l'école. De sa profession il était masson. Bien qu'il ne soit pas un maître patenté, son assiduité au travail et sa bonne volonté compensent son manque de formation professionnelle. Nous avons des liens étroits avec lui, depuis qu'il a commencé à envoyer aux amis bernois des

lettres et des dessins animés des élèves de la première classe. C'est un jeune maître très dynamique. Sur une de nos reproductions on le voit parlant à ses élèves. Il a une tradition, ses parents et ses beaux-parents étant également maîtres. Son expérience acquise dans son ancienne profession lui sert beaucoup maintenant, vu qu'il surveille la construction des écoles. Pendant les vacances il a expérimenté divers matériaux de construction pour trouver ceux qui coûtent le moins chers tout en étant solides (comme on fait également chez nous à présent).

Booker nous écrit dans ces termes: «Nous employons le matériel que nous avons sur place, le bois spécial de construction revenant trop cher. Les parois sont en pierre et en ciment. Les élèves ont cherché eux-mêmes les pierres dans le fleuve. L'extérieur des murs est recouvert d'une couche fine de ciment, à l'intérieur par contre d'un ciment cru. Notre menuisier, Mr. Lovemore Mabvira a fait l'encadrement des portes et des fenêtres. Le toit est couvert de tôle ondulante, puis d'une couche d'herbe (probablement comme moyen d'isolation!). Le bois est fourni gratuitement par un voisin.» —

La nouvelle école a un magnifique tableau noir. Une des deux parois longues est recouverte d'un ciment fin, qu'on a enduit d'une couche de couleur noire. Pour finir on a encadré le tout avec de listes de bois.

### *Ce que les élèves apprennent*

Dernièrement nous avons reçu l'horaire du dernier degré d'école (cinquième degré). De celui-ci on peut déduire ce qui suit:

A Nyafarou les élèves ont la semaine de cinq jours, le samedi les enfants aidant les parents.

### Le matin les branches suivantes sont enseignées:

Religion, anglais par écrit et oralement, langue maternelle, calcul, écriture, géographie, histoire, biologie, chant et gymnastique.

L'après-midi est réservé pour le jardinage, l'élevage du petit bétail, les travaux manuels et le sport.

Début de l'école à 7 h. 55 (les élèves ont parfois un long chemin pour arriver à l'école, quelques-uns jusqu'à trois heures!). Ils ont huit leçons de 30 minutes avec une récréation d'un quart d'heure à 10 h. Dîner à midi.

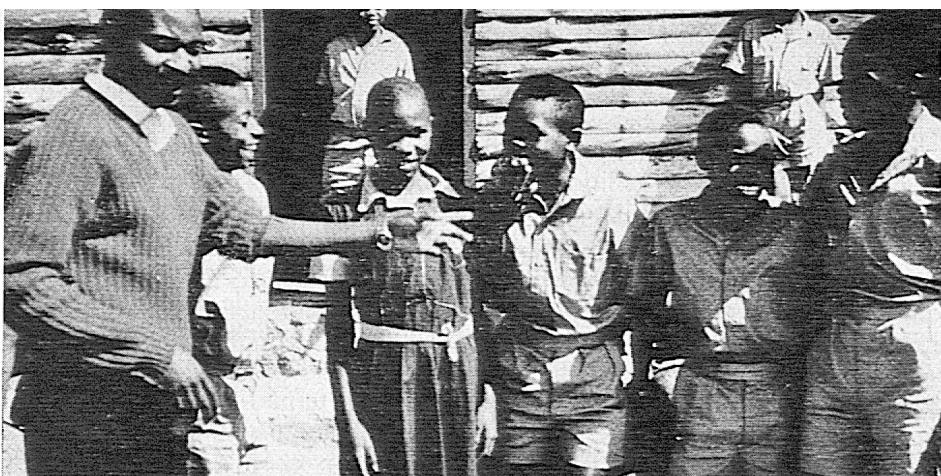
Nous constatons qu'à Nyafarou on travaille dur. Les élèves aiment venir à l'école. Ils se sentent avantageés par rapport à ceux qui ne peuvent fréquenter une classe. Pour cette raison leur application est grande.

### *Regard dans l'avenir*

La Rhodésie du Sud n'est pas épargnée par la haine raciale, si virulente dans toute l'Afrique. On la sent jusque sur ce haut plateau de Nyafarou. Elle paralyse le travail de développement et empoisonne le climat entre Noirs et Blancs. Ce que l'avenir apportera est incertain. Malgré cela nous voulons rester fidèles à Nyafarou et l'aider dans ces temps difficiles.

*Ueli Lüthi, Grosshöchstetten*

Notre compte de chèques: Nyafarou-Schulhilfe Bernischer Lehrerverein, 30 - 9163, Bern.



## In der Schule

Schulvorsteher Booker Mwedzi und einige Schüler und Schülerinnen vor dem neuen Schulhaus.

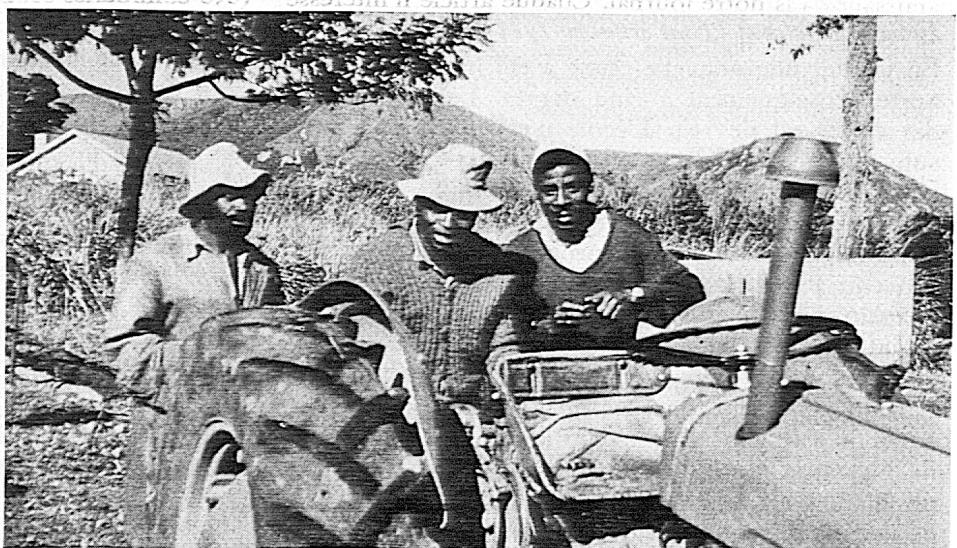
## A l'école

Le directeur de l'école Mr. Booker Mwedzi et quelques élèves devant la nouvelle école.



Fussball – ein ausgezeichnetes Erziehungsmitte für die Gemeinschaftsbildung. Schüler, Lehrer und Farmarbeiter spielen furchtbar gerne in der Freizeit.

Football – un moyen excellent pour développer le sens de la communauté. Les élèves, les maîtres et les agriculteurs s'y adonnent avec passion pendant leur temps libre.



## Auf der Farm

Drei Farmarbeiter zeigen stolz den Nyafaru-Traktor, eine unentbehrliche Hilfe in diesem versteppten Hügelland.

## Dans la ferme

Trois agriculteurs montrent avec fierté leur tracteur qui est d'une aide indispensable dans ce pays de collines et de steppes.



Das Direktorium von Nyafaru besteht aus weissen und schwarzen Mitgliedern. Das ist echte Partnerschaft. In der Mitte Guy Clutton-Brock, rechts neben ihm Sheila Graham, die Farmsekretärin.

La direction de Nyafarou est assurée par des Noirs et des Blancs. Cela est de la véritable collaboration. Au centre Mr. Guy Clutton-Brock, à sa droite M<sup>me</sup> Sheila Graham, la secrétaire de la ferme.

charge au secrétaire central, et au comité de la SIB. Ils tiennent à remercier tout spécialement M. Rychner et ses collaboratrices du travail considérable qu'ils accomplissent au service de notre société.

Les vérificateurs: *Robert Clémenton, Theo Lüscher, Walter Raaflaub, Rosmarie Trunz-Rupp*

#### Budget

*Rudolf Strahm* explique les raisons de la majoration de la cotisation annuelle. La caisse centrale doit prélever de chaque membre fr. 3.— en plus pour couvrir les frais résultant du renchérissement général. L'abonnement à l'«Ecole bernoise» (y compris notre versement à l'«Educateur») doit être majoré de fr. 2.—, parce que les frais d'impression ont augmenté de 17%. Au surplus, le collègue Strahm fait remarquer que les cotisations versées à la société sont proportionnellement — comparées aux traitements — moins élevées aujourd'hui qu'en 1939; elles représentent moins que 4% des traitements d'alors (calculées sur la base des traitements des instituteurs primaires).

Le collègue *Maurice Junker*, Berne, demande la parole au sujet du budget. Il estime qu'il est possible de réaliser des économies sur l'«Ecole bernoise» et dans la Caisse de remplacement. Divers articles pourraient être supprimés dans notre organe professionnel, car ils ne sont pas lus. On pourrait aussi réduire le nombre des pages, et ne faire paraître le journal que tous les quinze jours. Quant à la caisse de remplacement, il serait indiqué, aujourd'hui, que l'Etat et les communes en supportent tous les frais. Le secrétaire central explique ce qui suit au sujet des économies proposées sur le compte de l'«Ecole bernoise»: Personne n'exige que chacun lise tous les articles paraissant dans notre journal. Chaque article n'intéresse pas nécessairement chaque lecteur. L'essentiel est que chacun trouve dans notre organe professionnel quelque chose qui l'intéresse. Une distribution tous les quinze jours ne saurait entrer en considération, car le Comité cantonal, le Comité directeur et le secrétariat doivent avoir la possibilité de publier des communiqués chaque semaine (cas d'assistance judiciaire, mise à l'interdit, etc.).\*)

Le budget est accepté sans opposition. Le collègue Strahm donne ensuite connaissance de la liste usuelle des *dons*:

Fondation suisse pour orphelins d'instituteurs fr. 500.—; Société bernoise des instituteurs et institutrices abstinentes fr. 100.—; Musée d'histoire naturelle de Berne fr. 100.—; «Maison blanche» à Eviard fr. 50.—; Société cantonale bernoise pour la protection de la famille fr. 50.—; Home pour jeunes filles, Château de König fr. 50.—; Home suisse d'éducation «Bächtelen» fr. 50.—; Ligue bernoise pour la lutte contre la tuberculose

\*) La reprise de la Caisse de remplacement, qui a fait ses preuves, avait été combattue il y a environ 10 ans par le comité, parce que la caisse était la seule en Suisse à accorder à l'instituteur bernois le droit, en cas de nécessité, de prendre un congé de maladie allant jusqu'à 10 ans. Ce délai est particulièrement précieux lors de maladies des nerfs, qui ne sont pas rares dans notre profession.

Par inadvertance cette question posée au cours de l'assemblée par le collègue Junker n'avait pas reçu de réponse; c'est pourquoi nous l'avons donnée ici.

*Secrétaire central*

fr. 50.—; Foyer jurassien d'éducation, Delémont fr. 50.—; Jardin alpin de la Schynige Platte fr. 50.—; total fr. 1050.—. En présence du Directeur de l'instruction publique, M. le Conseiller d'Etat *Dr Moine*, qui n'a pu assister à l'assemblée dès le début et qui, entre-temps, est arrivé, le président du Comité cantonal *Ernst Kramer* revient encore une fois au *rappor annuel* du Comité cantonal. Il évoque la nouvelle loi sur les traitements et fait part de la satisfaction éprouvée, le but visé ayant été atteint. Il ne peut cependant pas renoncer, en présence du Directeur de l'instruction publique, à émettre une critique sur une conséquence de la loi. Dans la mesure du possible, déclare-t-il, on a cherché à simplifier celle-ci; or, au sein du corps enseignant, plusieurs collègues ont été déçus, avant tout par la solution donnée aux questions relatives aux indemnités de logement et aux indemnités locales. On attend un alignement sur les estimations faites par les préfets et une élévation de la limite des indemnités locales. Une correction dictée par les circonstances locales sur le marché des logements n'est possible que par l'indemnité locale; en procédant d'une autre manière, il deviendra impossible à de nombreuses localités de repourvoir leurs postes d'instituteurs. Une réponse de la Direction de l'instruction publique sur ces constatations serait désirable.

La parole est d'abord demandée par quelques collègues qui exposent des faits peu réjouissants relatifs aux estimations des prestations en nature. L'un d'eux estime que l'on devrait pouvoir présenter en tout temps des désirs concernant les indemnités locales, et non jusqu'au 30 juin seulement.

*Le Conseiller d'Etat Dr Moine* désire lui aussi s'exprimer. Il signale les conditions si variées des différentes localités (630 communes scolaires, depuis Boncourt jusqu'à Guttannen). Les communes et l'Etat participent toujours ensemble aux traitements des enseignants. L'Etat doit avoir des égards et ne pas dicter seulement; outre ses soucis scolaires, il a lui aussi des soucis financiers (chemins de fer, routes, protection des eaux). Les dépenses pour les affaires scolaires sont énormes dans le canton de Berne; 25% du produit des impôts sont mis à la disposition des écoles, alors qu'en France, par exemple, ce n'est que le 17%. Si Louis XIV a déclaré: «L'Etat c'est moi!», rappelle M. Moine, je tiens, pour ma part, à préciser que: «L'Etat ce n'est ni moi ni Moine!» Il faut reconnaître que plus de la moitié des membres du corps enseignant profitent de la nouvelle loi sur les traitements. Le dernier mot n'a pas encore été dit; nous voulons discuter ensemble. Les cas difficiles seront examinés et traités.

Les considérations du Directeur de l'instruction publique ne furent, pour des raisons bien compréhensibles, pas accueillies avec un grand enthousiasme; on s'attendait plutôt à des promesses concrètes. Là-dessus le rapport annuel du Comité cantonal reçut l'approbation unanime de l'assemblée.

La conférence que fit ensuite *Mme Dr Marie Boehlen*, avocat des mineurs pour la ville de Berne, sera publiée ultérieurement dans l'«Ecole bernoise». Voici le titre du sujet présenté par *Mme Boehlen*:

*Les tâches de l'avocat des mineurs et l'école*

Le secrétaire central M. Rychner communique alors que des discussions ont déjà été ébauchées avec quelques avocats des mineurs au sujet des problèmes soulevés par

la conférencière et qu'elles seront poursuivies. Il est vrai, déclare-t-il, que s'il faut un avocat des mineurs pour les jeunes, les instituteurs eux aussi peuvent avoir besoin d'un avocat! Il y a des enfants (et derrière eux des parents) qui ruinent la santé d'un instituteur. La loi sur l'école primaire est, à cet égard, encore insuffisante.

Le temps ne le permettant pas, il ne fut pas possible de faire suivre la conférence d'une discussion.

#### *Création de logis pour retraités*

Le Comité cantonal soumet aux délégués la proposition suivante, qui est commentée par M<sup>me</sup> Elisabeth Bleuer, vice-présidente de ce comité:

L'assemblée des délégués ordinaire de 1965 approuve l'intention du Comité cantonal de mettre, dans diverses régions du canton, de petits logements bien aménagés à la disposition d'anciens membres retraités ou de veuves d'enseignants, à des conditions équitables.

Elle autorise le Comité cantonal à acquérir un terrain ou un immeuble, à emprunter les fonds nécessaires et à procéder à la construction ou transformation.

L'exploitation de ce premier immeuble devra se suffire à elle-même et spécialement permettre des amortissements suffisants; elle ne devra pas comporter de risques spéciaux pour la SIB.

Si cela peut faciliter la réalisation du projet, une partie de la propriété pourra être louée à des tiers (sous forme de logements, de bureaux, de locaux de commerce, etc.).

Le Comité cantonal est autorisé à choisir la forme juridique de la propriété et de son exploitation (propriété directe de la SIB, coopérative, société par actions, etc.).

Le Comité tiendra d'une manière appropriée les membres de la société au courant des démarches entreprises en vue de réaliser cette décision; il soumettra annuellement à l'Assemblée des délégués un rapport et les comptes.

L'Assemblée des délégués se réserve expressément les décisions futures quant à l'ouverture d'autres maisons pour retraités, sur la base des expériences faites avec la première.

#### *Commentaire*

a) *Besoin.* Enseignants de la campagne qui doivent quitter leur logement de service lors de la mise à la retraite; retraités de la ville et de la campagne dont les forces déclinent et qui seraient heureux d'avoir un appartement plus petit, aux installations très pratiques, à proximité d'un restaurant, avec aide de ménage ou infirmière à disposition, etc. Veufs, veuves. — Le Comité de l'Association des enseignants de Berne et environs salue vivement l'initiative de la SIB et confirme le besoin réel.

b) *Régions:* Berne, Jura, lac de Thoune, Haute-Argovie, ailleurs?

c) *Situation:*

a) Ville: proximité du théâtre, des salles de concert, des centres d'achat, d'un hôpital.

b) Campagne: climat, paysage, bonnes communications.

d) *Aménagement:* 1, 2, évent. 3 chambres, cuisine ou cuisinette, tout confort, mais sans luxe.

e) *Loyers:* Calculés normalement, accessibles à des retraités; éventuellement réduction indirecte par loca-

tion de bureaux, etc. Selon l'évolution du marché des logements, les loyers deviendront relativement bon marché.

f) *Financement:* Emprunt interne – participation des locataires – hypothèques bancaires – capitaux de la CACEB (? exigerait un décret du Grand Conseil) – éventuellement parts de coopérateurs ou actions.

g) *Statut juridique:* Gestion par commission interne SIB ou paritaire – coopérative – société par actions? On choisira la forme la plus pratique.

L'exposé de M<sup>me</sup> Bleuer est vivement applaudi par les délégués. La proposition du Comité cantonal ne donne lieu à aucune discussion. Le collègue Engler appuie vigoureusement l'idée qui vient d'être développée, et il remercie le Comité cantonal de son initiative.

La proposition reçoit l'approbation de toute l'assemblée moins deux voix.

#### *Perfectionnement*

Le président de l'Office d'information pour le perfectionnement, Hans Schmocker, Langnau, signale quelques particularités se rapportant au travail des dernières années, et relève tout spécialement le cours de grammaire stylistique dirigé par le Dr Hans Sommer, cours qui a dû être dédoublé.

Pour cet été est prévu un cours sur quelques aspects des mathématiques modernes (direction: Jany Binz, professeur de gymnase à Berne).

Les cours organisés par l'Office d'information visent, avant tout, au perfectionnement individuel des participants, sans chercher une application pratique et immédiate de la matière du cours. Ils devraient déclencher l'organisation de cours semblables au sein des sections.

Le collègue Schmocker signale en outre le cours de cadre donné en automne 1964 à Villars-les-Moines (conférencier: professeur Dr Behrendt), et parle ensuite de l'activité principale de l'Office d'orientation, qui consiste à recevoir des informations se rapportant à des cours passés ou en perspective, et à les retransmettre à des intéressés. Une liste de conférenciers est constamment maintenue à jour. Déjà les contacts avec les sections sont nombreux. Diverses institutions ont également recours à notre office, afin d'établir un contact avec le corps enseignant (Société des Universités populaires, Ecole et maison paternelle, Ecole et événements mondiaux).

L'Etat n'exige pas seulement que nous nous chargions du perfectionnement, il est disposé aussi à intervenir financièrement à cet effet. En 1963, fr. 18 000.–, et en 1964 fr. 30 000.– ont été versés pour des cours; aujourd'hui des demandes s'élèvent à fr. 35 000.– ont été faites à l'Etat. Il ne faut cependant pas conclure de ces chiffres que l'activité des cours a doublé en deux ans; les dépenses pour chaque cours ont augmenté considérablement.

Le collègue Schmocker profite de l'occasion pour exprimer la reconnaissance du corps enseignant pour l'aide substantielle de l'Etat. Il poursuit en invitant instamment les participants à l'assemblée à agir dans la mesure du possible afin de créer, pour la relève dans notre profession, une bonne culture fondamentale.

Après de vigoureux applaudissements, le collègue Marti, Bienn, s'exprime sur le sujet qui vient d'être développé. Il verrait avec plaisir que le 80% des subventions en per-

spective pût être touché d'avance comme capital d'exploitation. Le président du Comité cantonal lui promet que ce désir sera examiné.

#### Fusion de l'«Ecole bernoise» avec la «Schweizerische Lehrerzeitung»

Le secrétaire central se référant à la remarque faite par le collègue Maurice Junker (voir sous *Budget*), donne les renseignements suivants: Le journal aimeraient présenter beaucoup de choses à ses lecteurs afin que chacun y trouve ce qui lui convient. Réduire les frais de publication est impossible. C'est pourquoi se pose la question: «Ne pourrait-on pas offrir davantage pour le même prix?» La Société suisse des enseignants a cherché à évaluer de combien la puissance publicitaire de la «Schweizerische Lehrerzeitung» serait accrue par une élévation de 6000 unités du nombre de ses abonnés. On croit pouvoir affirmer que le journal suisse et le journal bernois (sous une autre forme) pourrait être remis aux abonnés *au même prix* que jusqu'à présent; il faudrait cependant prévoir éventuellement une majoration du prix de l'abonnement de 1 à 2 francs; un montant plus élevé ne saurait entrer en considération. Pour l'instant il s'agit uniquement d'un essai à faire avec deux numéros, afin de pouvoir se rendre compte si nos membres et abonnés auraient intérêt à recevoir le journal résultant de la fusion. L'essai se fera sans engagement et ne sera pas coûteux. Dans la suite il s'agira de discuter; il appartiendra à une prochaine assemblée des délégués, et éventuellement à une votation générale de prendre une décision définitive. L'assemblée décide de faire l'essai proposé par toutes les voix contre une. L'essai se fera au cours de l'automne ou durant l'hiver prochain.

#### Programmes des Commissions pédagogiques

Les collègues Hans Egger et Marcel Farron orientent les délégués sur l'activité des commissions qu'ils président. Le cours d'automne, à Villars-les-Moines (Origine, acti-

vité et avenir de l'homme, vus par Teilhard de Chardin) sera annoncé prochainement dans notre journal. (Voir n° 13, du 19 juin 1965.) Au surplus nous renvoyons aux rapports annuels publiés («Ecole bernoise» n° 8, du 22 mai 1965).

Sous

#### Divers et imprévu

personne ne demande la parole, et il reste au président l'agréable devoir de remercier les délégués pour leur collaboration. Le collègue Gerber remercie également tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont œuvré en faveur de la Société des instituteurs bernois.

On se retrouva ensuite dans le Burgerratssaal pour le repas de midi, suivi de quelques instants consacrés à la camaraderie.

L'Assemblée des délégués avait duré exactement quatre heures et s'était déroulée dans une atmosphère calme et digne. La confiance réciproque entre organes directeurs de la Société des instituteurs bernois durant toute l'assemblée furent manifestes.

Le rapporteur officiel: *H. A.*

Version française: *R. B.*

### Communication au corps enseignant

Il arrive encore qu'à l'occasion de manifestations scolaires, des élèves boivent des boissons alcoolisées.

En conséquence, nous invitons expressément le corps enseignant à veiller à ce que, lors de manifestations scolaires de tous genres, telles que courses, fêtes, camps, manifestations sportives, etc., les élèves ne consomment aucune boisson alcoolisée.

On veillera notamment à ce que des chocolats à la liqueur ne soient pas emportés comme provisions de voyage.

*La Direction de l'instruction publique*

## Mitteilungen des Sekretariates

### Aus den Verhandlungen des Kantonavorstandes

Sitzung vom 30. Juni 1965

1. *Rechtsschutz, Rechtsauskünfte.* Gerichts- und Anwaltskosten für einen älteren Kollegen, der wegen einer Lappalie angeklagt worden war, beliefen sich schliesslich auf fast Fr. 2000.—, woran der Kläger Fr. 150.— zu leisten hat. Die National-Versicherungsgesellschaft hat sich ohne Anerkennung einer Rechtspflicht in entgegenkommender Weise zu einem Beitrag von Fr. 500.— bereit erklärt, da ursprünglich eine Schadenersatzforderung erhoben wurde. Über die Teilung der übrigen Kosten wird die Ansicht des schon früher begrüssten Sektionsvorstandes eingeholt.

Albert Imhof, früher Lehrer in Biel, der in verschiedenen Zeitungen gegen die Annahme des revidierten Lehrerbewilligungsgesetzes geschrieben hatte, hat den Zentralsekretär wegen Ehrverletzung eingeklagt. Daraufhin haben ihn der Kantonavorstand sowie der Zentralsekretär persönlich wegen Ehrverletzung, Verleumdung, evtl. übler Nachrede, eingeklagt. (Der KV hatte der Delegiertenversammlung vom 9. Juni 1965 nur deshalb die von den Statuten verlangte Sanktion, den Ausschluss aus dem Verein, nicht vorgeschlagen, weil Imhof in den 4 Jahren seit seiner Pensionierung keine Sektionsbeiträge mehr bezahlt

### Communications du secrétariat

#### Extraits des délibérations du Comité cantonal

Séance du 30 juin 1965

1. *Assistance judiciaire, conseils juridiques.* Les frais de procédure et d'avocat provoqués par la défense d'un collègue âgé accusé pour une vétile se montent à près de frs. 2000.—, dont 150.— à la charge de l'accusateur. La Société d'assurance La Nationale s'est déclarée prête à y contribuer par frs. 500.—, bénévolement et sans reconnaître aucune obligation formelle. On demande l'avis du comité de section, déjà contacté dans une phase antérieure, au sujet de la répartition du reste des frais.

Albert Imhof, ancien instituteur à Bienne, qui avait fait campagne dans plusieurs journaux contre l'acceptation de la loi sur les traitements, a porté plainte contre le secrétaire central pour atteinte à son honneur par la voie de la presse. Le Comité cantonal et le secrétaire central en son nom personnel ont alors également porté plainte contre Albert Imhof, pour atteinte à l'honneur, calomnie, évent. diffamation.

(Le Comité cantonal n'avait pu proposer à l'Assemblée des délégués du 9 juin 1965 l'exclusion de Imhof, sanction prévue impérativement par les statuts, vu que cet ancien

- hatte und sich offensichtlich nicht mehr als Mitglied betrachtete.)
2. *Darleben.* Fr. 1000.— als Ausbildungsdarlehen an eine Teilnehmerin an einem Sonderkurs für Lehrerinnen. Fr. 1000.— BLV (mit gleichem Antrag an den SLV) an einen Primarlehrer, der sich zum Gewerbelehrer weiterbildet. (Das Gesuch wurde nachher wieder zurückgezogen. ZS.)

3. *Dekret über die Lehrerversicherungskasse.* Mehrere Mitglieder des KV haben an der Delegiertenversammlung der Kasse, am 26. Juni, als Gäste teilgenommen und die Ausführungen von Erziehungssekretär Keller über die geplante Neuordnung angehört. Der ZS fügt einige Ergänzungen über die im Dekretsentwurf vorgesehene Organisation der Kasse bei. Nachdem die Verwaltungskommission zweimal zum Entwurf der Erziehungsdirektion Stellung genommen hat, wird dieser jetzt dem Regierungsrat unterbreitet. Nachher soll er veröffentlicht und in einer ausserordentlichen Delegiertenversammlung der Kasse im Herbst diskutiert werden. Der ZS macht darauf aufmerksam, dass die von der ED geplante Neuordnung praktisch die Verantwortung für die Grundfragen der Versicherung vermehrt auf den Lehrerverein und seine Organe verlegt, da diejenigen der Kasse weniger Befugnisse haben sollen als bisher. Die Versicherung würde vermehrt auf standespolitischer als auf versicherungstechnischer Ebene ausgehandelt.

Nach ausführlicher Diskussion beschliesst der KV, auf eine grundsätzliche Opposition zu verzichten; er ist mit dem geplanten Vorgehen einverstanden (Veröffentlichung des Entwurfs, ausserordentliche Delegiertenversammlung der Kasse) und behält sich vor, zu den Einzelheiten des Dekrets Stellung zu nehmen.

4. *Eingabe des Rentnerkomitees.* Die Eingabe wurde allen Mitgliedern des KV vorgängig zusammen mit einem Entwurf des ZS für die Eingabe an die ED zugestellt. In Zusammenarbeit mit Kollege Fritz Engler, Präsident des Rentnerkomitees, hat das Sekretariat die Entwicklung der Besoldungen und Renten seit 1939 nach verschiedenen Gesichtspunkten graphisch dargestellt. Die Kasse hatte uns die Unterlagen geliefert.

Die Diskussion ergibt, dass das Alterseinkommen der Pensionierten (Renten BLVK und AHV) tatsächlich eine Entwertung erfährt, weniger gegenüber dem Teuerungsindex, als vielmehr im Vergleich zu den mehrmals aufgewerteten Reallöhnen der Lehrerschaft. Diese «psychologische» Teuerung sollte auf weite Sicht vermehrt berücksichtigt werden. – Der LA wird die Eingabe bereinigen und die nötigen Verhandlungen mit den interessierten Direktionen führen, in enger Zusammenarbeit mit dem Rentnerkomitee. (Seither erfolgt. ZS.)

5. a) *Amtswohnungen.* Die bisherige Rekurskommission der ED für Naturalienabschätzungen wird in Zukunft Anstände über die Mietverhältnisse in Amtswohnungen vorzubereiten haben. Kollege Georg Kohler, Lyss, wird als Vertreter des Lehrervereins bestätigt.

b) *Sekretariat.* Frau M. Habegger verlässt das Sekretariat, in welchem sie während fast 3 Jahren halbtagsweise zur vollen Zufriedenheit des Vorstandes gearbeitet hat. Der Präsident verabschiedet sie, und die Vizepräsidentin überreicht ihr einen Blumenstrauß.

c) Der *Schweizerische Lehrerverein* dankt für die vom BLV gestiftete Pendule, die die neuen Räume des Sekretariates SLV an der Ringstrasse 54 in Zürich schmückt.

Nächste Sitzung: 29. August (auswärts).

Der Zentralsekretär: *Marcel Rychner*

#### *Mitteilung:*

Der Zentralsekretär ist bis 4. September 1965 im Militärdienst. *Sekretariat BLV*

membre n'avait plus payé de cotisation de section depuis sa mise à la retraite, il y a 4 ans et ne se considérait visiblement plus comme membre.)

2. *Prêts.* Frs. 1000.— pour études à une participante à un cours de formation accélérée pour institutrices. Frs. 1000.—, avec même proposition à l'ASE/SLV, en faveur d'une institutrice qui suit le cours de formation pour maîtres aux écoles professionnelles. (Ce collègue a retiré sa demande après coup. SC.)

3. *Décret concernant la caisse d'assurance.* Plusieurs membres du CC ont assisté comme hôtes à l'Assemblée des délégués de la caisse du 26 juin et ont entendu l'exposé de M. Keller, premier secrétaire de la DIP, sur la réorganisation prévue. Le secrétaire central ajoute quelques précisions concernant l'organisation de la caisse. Après que la commission d'administration a pu formuler 2 fois des remarques sur le projet de décret conçu par la Direction de l'instruction publique, ce projet sera soumis au Conseil-exécutif. Ensuite, il sera publié et discuté dans une assemblée extraordinaire des délégués de la caisse, en automne.

Le secrétaire central fait remarquer que le projet de la DIP chargerait, dans la pratique, la SIB et ses organes d'une responsabilité accrue, les compétences des organes de la caisse allant en diminuant. A l'avenir, les questions d'assurance seraient débattues plutôt sur le plan de la politique corporative que sur le plan technique et actuarial.

Après discussion nourrie, le comité décide de renoncer à une opposition de principe, se déclare d'accord avec la procédure prévue (publication du projet, assemblée extraordinaire des délégués CACEB) et se réserve de prendre position au sujet des détails du projet.

4. *Requête du comité des retraités.* Les membres du CC en ont reçu le texte à temps, ainsi qu'un projet de requête à l'adresse de la DIP, rédigé par le SC. Avec l'aide du président du comité des retraités, M. Fritz Engler, le secrétariat a analysé, à l'aide de graphiques, l'évolution des traitements et des rentes depuis 1939, à différents points de vue. Les chiffres avaient été mis à notre disposition par la Caisse.

Le résultat de la discussion est qu'il y a en effet une dévaluation du revenu des retraités (rentes CACEB et AVS), moins par rapport à l'indice du coût de la vie qu'en comparaison des traitements du corps enseignant, dont le pouvoir d'achat a été amélioré à plusieurs reprises. Il serait indiqué de tenir davantage compte de ce renchérissement «psychologique», à l'avenir. – Le Comité directeur mettra la requête au point, la transmettra aux Directions intéressées et se chargera des pourparlers nécessaires, en collaboration avec le comité des retraités. (Réalisé depuis. SC.)

5. a) *Logements de service.* L'ancienne commission de recours de la DIP pour les prestations en nature aura, à l'avenir, pour tâche de préaviser les plaintes nées de litiges concernant les logements de service. Le Comité confirme notre collègue Georg Kohler, Lyss, comme représentant de la SIB.

b) *Sekretariat.* Mme Habegger quitte le secrétariat après y avoir travaillé à demi-temps pendant presque 3 ans, à notre pleine satisfaction. Le président la remercie, et la vice-présidente lui remet un bouquet.

c) *L'Association suisse des enseignants (ASE/SLV)* remercie la SIB du don de la pendule qui orne ses nouveaux bureaux, installés à la Ringstrasse 54, à Zurich.

Prochaine séance: 29 août (séance externe).

*Le secrétaire central: Marcel Rychner*  
*Communication:*

Le secrétaire central est au service militaire jusqu'au 4 septembre. *Sekretariat SIB.*

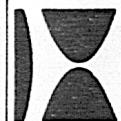
Am Staatlichen Lehrer- und Lehrerinnenseminar **Langenthal** sind auf 1. Oktober 1965 die Stellen von

## 2 Übungslehrerinnen

(eventuell 1 Übungslehrerin und 1 Übungslehrer) zu besetzen.

Bewerberinnen müssen über Unterrichtserfahrung an der bernischen Primarschule verfügen. Nähere Auskunft erteilt der Direktor des Staatlichen Lehrer- und Lehrerinnenseminars Langenthal, Telephon 063 2 54 54.

Anmeldungen mit Lebenslauf, Primarlehrerpatent, Abgangszeugnis und Angaben über bisherige Tätigkeit sind bis zum 10. 9. 65 zu richten an die Erziehungsdirektion des Kantons Bern, Münsterplatz 3a, 3011 Bern.



WOHNGESTALTUNG  
HEYDEBRAND SWB  
METZGERGASSE 30, BERN

Leonard von Matt Hans Kühner

## Die Cäsaren

2000 Seiten mit 251 Münzbildnissen aller römischen Herrscher von Julius Cäsar bis Romulus Augustulus.

Erstmals in dieser Qualität bringt der Band lückenlose Serien der Bildnisse sämtlicher römischer Kaiser und Cäsaren. **Fr. 28.-**

Mit seinen Einzelbiographien samt Zeittafeln, chronologischen und alphabetischen Namensverzeichnissen, Münzangaben und Stammtafeln für Schul- und Lehrzwecke besonders geeignet.

Im NZN-Buchverlag Zürich

Am Staatlichen Lehrer- und Lehrerinnenseminar **Langenthal** ist auf 1. April 1966 im Zuge des Aufbaus der Schule zu besetzen:

## 1 Hauptlehrerstelle für Mathematik, Physik und zwei weitere Fächer

Abgeschlossenes Hochschulstudium wird verlangt.

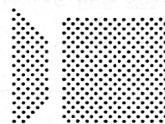
Anmeldungen mit Lebenslauf, Studienausweisen und Angaben über bisherige Tätigkeit sind bis 1. Oktober 1965 zu richten an die Erziehungsdirektion des Kantons Bern, Münsterplatz 3a, 3011 Bern.

Nähere Auskunft erteilt der Direktor des Staatlichen Lehrer- und Lehrerinnenseminars Langenthal, Telephon 063 2 54 54.

## Wandtaffelfabrik

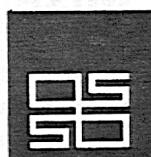
F. Stucki, Bern

gegründet 1911  
Magazinweg 12  
Telephon 23 88 55



Alle Systeme  
Beratung kostenlos

Alle Bücher  
Buchhandlung  
Scherz



Bern, Marktgasse 25, Telephon 031-22 68 37  
Biel, Dufourstrasse 8, Telephon 032-2 57 37  
Gstaad, Telephon 030-4 15 71  
Münsingen, Telephon 031-68 14 18

Gute Bedienung Prompter Bestelldienst

UNFALL-, HAFTPFLICHT-, KRANKEN-, SACHVERSICHERUNGEN

MASCHINENBRUCH

NATIONAL  
VERSICHERUNG

GENERALAGENTUR BERN

Hotelgasse 1 – Telephon 22 48 27

MOTORFAHRZEUG-HAFTPFLICHT, KASKO, INSASSENVERSICHERUNG

REISE, TRANSPORT

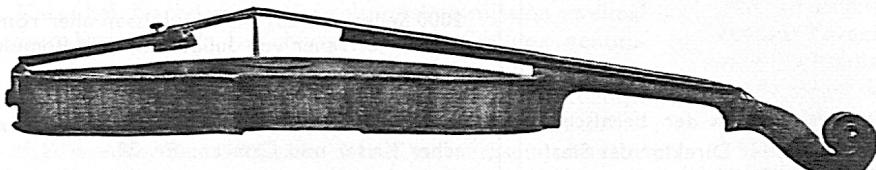
## Unsere Inserenten

### Atelier für Geigenbau

Von Grund auf selbst gebaute Geigen  
Lager alter Meistergeigen, Cello,  
Kontrabässe, Bogen, Saiten, Etuis.  
Sämtliche Bestandteile, alle Reparaturen

### Edith Dittrich

Eidg. dipl. Geigenbauerin  
Bern  
Zeughausgasse 26  
Telefon 031 22 24 29



bürgen  
für  
Qualität

## Stellenausschreibungen

in den nachstehend aufgeführten staatlichen Erziehungsheimen werden folgende Lehrstellen zur definitiven Besetzung ausgeschrieben:

**Mädchenziehungsheim Kehrsatz** 1 Lehrer (in) zur Führung der Hilfsklasse, Amtsantritt: 1. November 1965.

**Knabenerziehungsheim Oberbipp** 1 Lehrer. Amtsantritt: 1. Oktober 1965.

**Besoldung:** nach Dekret.

**Anmeldetermin:** 15. September 1965.

**Anmeldestelle:** Direktion des Fürsorgewesens des Kantons Bern.

KOHLEN - KOKS - HEIZÖLE

**J. HIRTER & C. AG.**

BERN - SCHAUPLATZGASSE 35  
Telephon 031 - 22 01 23

Protestantische  
**EHE**  
Anhänger -

Wir senden Ihnen  
diskret und  
unverbindlich  
unsere Wegleitung

Postfach 39, 3000 Bern 6.

## Mise au concours de place

Au Foyer d'éducation pour jeunes filles de Loveresse est mise au concours une place d'institutrice.

**Traitements:** Classe 11, soit Fr. 13 277.90 à Fr. 17 325.- sous déduction du logement et de l'entretien.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 1965.

Les candidates sont priées d'adresser leurs offres de service à la Direction des œuvres sociales du canton de Berne jusqu'au 10 septembre 1965.

**HAWE**



-Selbstklebefolien

sind glasklar, dauerhaft, preiswert und in verschiedenen Rollenbreiten vorrätig. Die bestbewährte Buchein-fassung. Verlangen Sie Muster und Preislisten für Bibliotheksbedarf und Schulmate-rial.

P. A. Hugentobler, 3000 Bern 22,  
Breitfeldstrasse 48 (Eingang Rütlistrasse)  
Telephon (031) 42 04 43



## Casa Coray Agnuzzo-Lugano

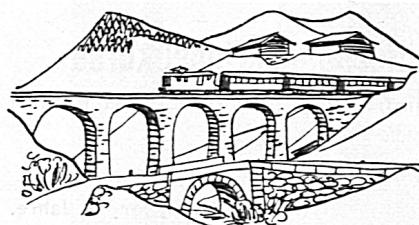
das ideale Haus für Schulen und Gesellschaften.  
Eigenes Strandbad  
Tel. 091 - 2 14 48



1200 m - 1700 m

## Sesselbahn Kandersteg-Oeschinen

Von der Bergstation zum Oeschinensee prächtiger Höhenweg  
Neuer Skilift



### Furka-Oberalp-Bahn

Kennen Sie die Furka-Oberalp-Bahn, diese imposante Querverbindung Graubünden-Uri-Wallis?

Über eine Strecke von nahezu 100 Kilometern fahren Sie in den schmucken, leuchtend roten Wagen. Dazu geniessen Sie lebhafte, stets wechselnde Landschaftsbilder in bunter Folge.

Sei es im lieblichen Tavetsch, auf dem romantischen Oberalppass mit seinem See, im heimeligen Urserental oder im sagenumwobenen Goms: Überall finden Sie wegweisende Anhaltspunkte für lohnende Ausflüge.

Auskunft und Prospekte durch Auskunfts- und Reisebüros oder durch die Direktion der Furka-Oberalp-Bahn in Brig.

## Unterbäch-Brandalp

Mit **Luftseilbahn** – Kabine für 16 Personen, eidg. Konzession, moderne Bahn mit allen Sicherheiten – in 8 Minuten von Raron nach Unterbäch (Schulen Bergfahrt Fr. 0.70).

### Sesselbahn Unterbäch-Brandalp 1700 m

Unterbäch ist ein ideales Ausflugsziel für Schulreisen: Mit der Lötschbergbahn nach Hohtenn (Blick ins Rhonetal von Siders bis Visp). Dann dem berühmten Höhenweg der BLS folgend bis Rarnerkumme. In 10 Minuten nach Raron (Kirche und Burg aus dem 16. Jahrhundert, Grabstätte vom Dichter Rainer Maria Rilke), wunderbare Fahrt mit der Luftseilbahn nach Unterbäch, mit seiner prächtigen Alpenrundsicht, Höhenweg nach Moosalp-Törbel oder Zeneggau-Visp.



Der Rigi, die Aussichtswarte unserer Heimat, der Berg für unvergessliche Schulreisen.

Wunderbare Aussicht auf die Hochalpen und das Mittelland mit seinen tiefblauen Seen.

Fahrpreismässigungen für Schulen  
**VITZNAU-RIGI-BAHN**  
am Vierwaldstättersee

## Handels- und Verkehrsschule Bern

Schwanengasse 11      Gegr. 1907      Telephon 031 22 54 44

Neue Kurse: 19. Oktober und 21. April  
für Post-, Bahn-, Zoll- und Tel.-Examen,  
für Handel, Verwaltung, Sekretariat, Hotel,  
für Laborantinnen- und Hausbeamtinnenschulen,  
für Arzt- und Zahnärztekinder.  
Winterkurs für Landwirte und Bauerntöchter  
Vorkurs für Pflegerinnenberufe



Rolladen, Stores  
Lamellenstores  
Jalousieladen, Kippstore  
Reparaturen

**HERMANN KÄSTLI & SOHN**  
Storesfabrik Bern Telephon 031 - 65 55 96

Berücksichtigen Sie  
bei Ihren Einkäufen  
unsere Inserenten

## Composto Lonza

verwandelt Gartenabfälle rasch  
in wertvollen Humus



Sehr günstig für Schulreisen

### Sesselbahn Schönried-Horneggli

#### Talstation

MOB-Bahnhof Schönried  
1231 m  
Herrliche Fernsicht  
Höhenwanderung nach  
Rinderberg-Zweisimmen

Auskunft Telephon 030 9 44 30

#### Bergstation

Horneggli 1800 m  
kombinierte Billette mit der  
Gondelbahn Zweisimmen  
und der MOB  
Mässige Preise



Besuchen Sie  
das malerische Städtchen

# Murten

für eine schöne Schulreise

## Haushaltungsschule und Hauspflegerinnenschule Bern

der Sektion Bern des Schweiz. Gemein-  
nützigen Frauenvereins, Fischerweg 3

### 5 monatiger Kurs

für interne Schülerinnen

Beginn: 2. November 1965

Dieser Kurs vermittelt jungen Töchtern gründliche Kenntnisse in allen hauswirtschaftlichen Gebieten und bereitet sie durch die gemeinschaftliche Arbeit in einem durchgehenden Betrieb auf den vielseitigen und verantwortungsvollen Beruf der Hausfrau vor.

Auch dient der Kurs als Vorbildung für eine Anzahl von Frauenberufen, wie Säuglings- und Krankenschwester, Heimleiterin, Fürsorgerin usw.

### Hauspflegerinnenkurse

Beginn: 1. Oktober 1965. Dieser Kurs ist besetzt.

Beginn: 1. Oktober 1966.

Dauer: 1½ Jahre. Mindestalter 19 Jahre.

### Sonderkurs

#### für Hauspflegerinnen

Praktisch-theoretische  
Ausbildung von 6 Monaten  
im Internat mit Diplomabschluss

Beginn 15. April 1966

Voraussetzungen: Mindestalter 23 Jahre.  
Hausdienstlehrjahr mit Abschlussprüfung,  
eventuell Bäuerinnenprüfung,

Praktika in Kinder-, Alters- und Kranken-  
heimen. Tätigkeit in verschiedenen Haushal-  
tungen, eventuell Tätigkeit als nichtdiplomi-  
erte Hauspflegerin in einer Gemeinde.  
Die Ausbildung für den Hauspflegerinnen-  
beruf ist kostenlos.

Auskunft und Prospekte durch die Schul-  
leitung, Telephon 031 23 24 40

### Schulblatt-Inserate

weisen den Weg zum Fachgeschäft

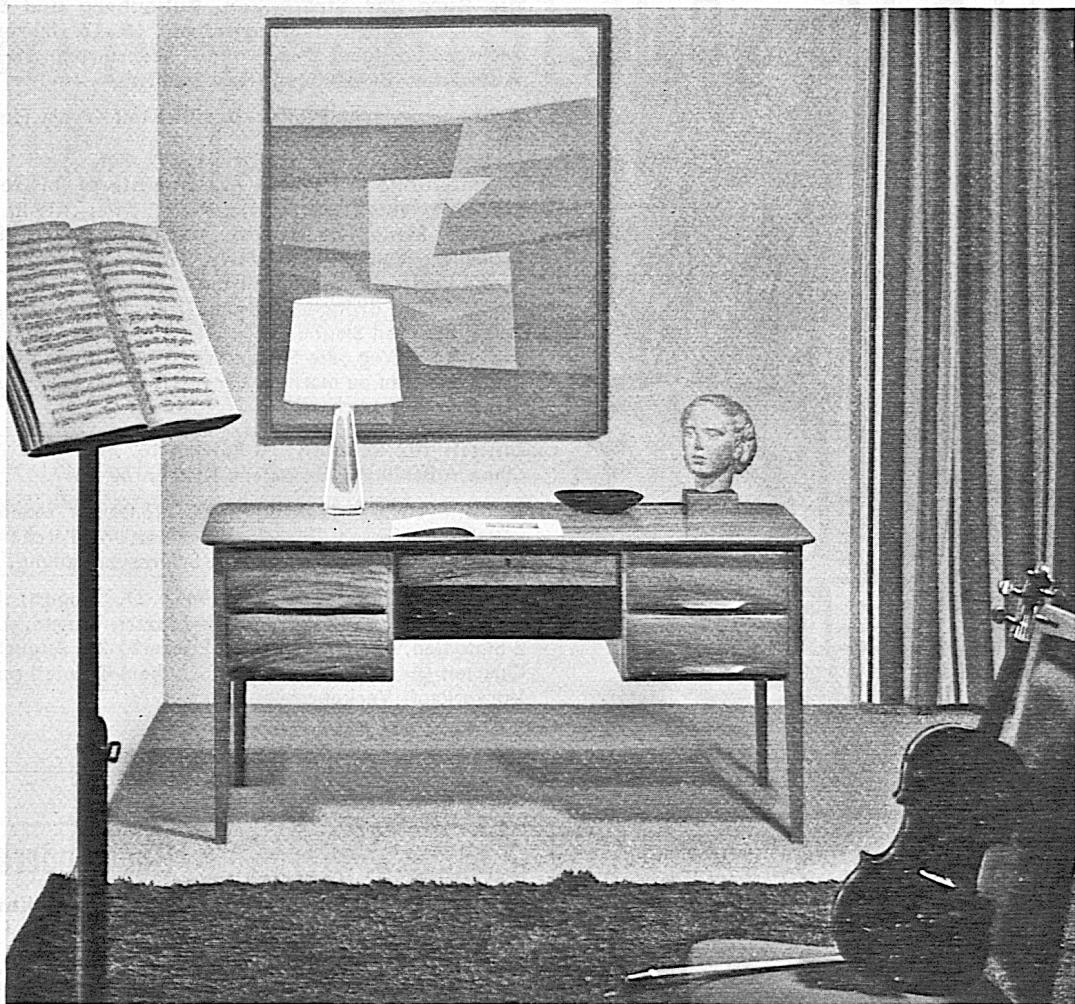
#### Schallplatten

Schlager Jazz  
Unterhaltung



Spitalgasse 4  
Bern, Tel. 22 36 75

Schulblatt-  
Inserate  
sind gute  
Berater



Sproll-Möbel, aus bewährtem Stilgut  
und der Tradition natürlicher Formen geschaffen,  
gehören zum Dauernden dieser Zeit.

# SPROLL

Kasinoplatz 8, Bern

**Winterthur**  
**UNFALL**

Vertragsgesellschaft  
des Schweizerischen  
Lehrervereins

Empfiehlt sich  
für den Abschluß von Unfall-, Kranken- und  
Haftpflicht-Versicherungen aller Art

Unverbindliche Beratung durch:

**Subdirektion Bern**

Dr. W. Cassani, Kasinoplatz 8, Telephon 220333

Fische, Vögel, Papageien, Reptilien,  
Affen, Hörnchen, Aquarien, Käfige,  
Terrarien, Tierliteratur

in grösster Auswahl finden Sie im neuen  
Spezialgeschäft

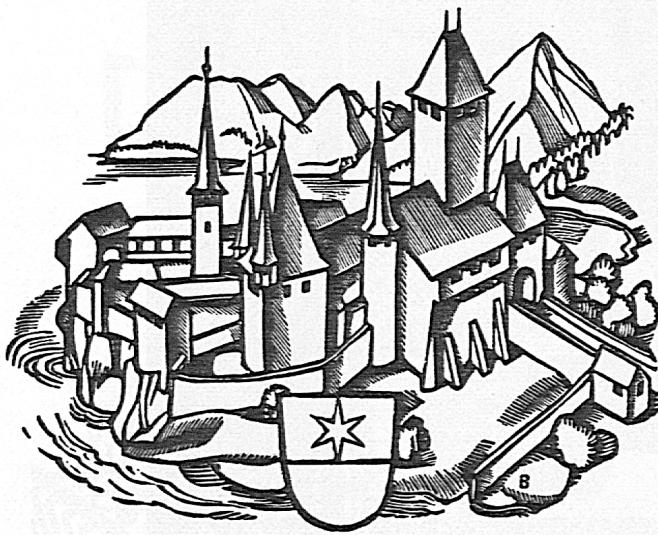


**Zoohaus Helfer**

Bern, Kornhausplatz 11  
Telephon 222940

**Unsere Inserenten verhelfen Ihnen gerne zu guten Einkäufen**

# Besucht Schloss Spiez



die Burg der Strelzlingen, Bubenberg und Erlach. Wohn- und Repräsentationsräume 11.–17. Jahrhundert. Sechsgeschossiger Wohn- und Wehrturm. Standbild Adrians v. Bubenberg (Karl Stauffer).

Frühromanische Pfeiler-Basilika mit Krypta, Hochchor und Fresken.

Ausstellung: Die Alpen in der Malerei (bis 26. Sept.) 140 Bilder von Kauw, Schütz, Kleinmeister, König, Diday, Calame, Menn, de Meuron, Buchser, Koller, Bocion, Fröhlicher, Veillon, Baud-Bovy, Hodler, Segantini, Wieland, Boss, Brack, Cardinaux, Colombi, Giov. Giacometti, Amiet, Brügger, Clénin, Glaus, Pauli, V. u. M. Surbek-Frey, Fred Stauffer u. a. Die Ausstellung bietet einen dankbaren Weg, die Schüler mit Werken der bildenden Kunst bekannt zu machen, künstlerisch wie formal und allgemein menschlich.

Eintritt für Schulen: 70 Rp., ab 16. Altersjahr Fr. 1.– Ohne Ausstellung für untere Klassen 50 Rp.

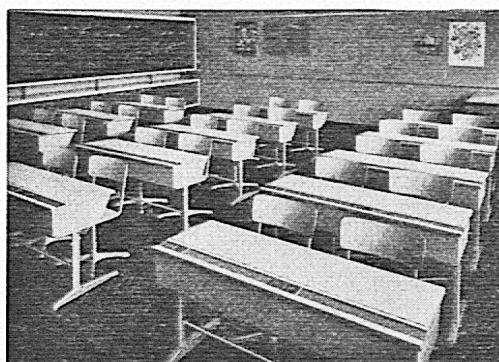
Geöffnet: 09.30–12.00 und 14.00–18.00 Uhr. Montag vormittag geschlossen. Illustrierte Schloss- und Kirchenführer (Fr. 1.50 und 50 Rp.) durch die Schlossverwaltung.

4. und 5. Schlosskonzert 1965: 17. August: Berner Kammerorchester (Werke von Mozart, Haydn, Leclair: 2 Sinfonien, Violin- und Oboenkonzert.) 27. August: Füri-Quartett (Beethoven op. 18/3, Schubert-Quintett op. 163.) Vorverkauf: Verkehrsbüro Spiez.

## ZESAR

2501 Biel-Bienne

### Ein Begriff für Schulmöbiliar



Seit bald 40 Jahren stellen wir Schulmöbel her! Eine grosse Auswahl von Modellen, die in enger Zusammenarbeit mit der Lehrerschaft entwickelt wurden, steht zu Ihrer Verfügung. Telefon 032 2 25 94

### Harmonien

Neue Instrumente und Occasions-Harmonien in guter Qualität.

Neue Koffer-harmonien, als gute Singhilfe, 1 Spiel 4 Oktaven nur Fr. 260.–

Hugo Kunz Bern

Nur Gerechtigkeits-gasse 44  
Tel. 031 - 22 64 25

**Buchbinderei**  
**Bilder-Einrahmungen**

**Paul Patzschke-**  
**Kilchenmann**

Bern, Hodlerstrasse 16  
(ehem. Waisenhausstrasse)  
Telefon 22 18 17

### Ein kleines praktisches Geschenk für Lehrer

erhalten Sie kostenlos und ohne Verpflichtungen gegen Einsendung dieses Inserates.

Name: .....

Adresse: .....

Plumor AG, Tigerbergstrasse 2,  
9000 St. Gallen